



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

85^e séance plénière

Mercredi 5 avril 2005, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Hommage à la mémoire de S. S. le pape Jean-Paul II

Le Président : Avant d'aborder l'examen de la question inscrite à notre ordre du jour pour ce matin, nous avons le triste devoir de rendre hommage à la mémoire du souverain pontife de l'Église catholique, S. S. le pape Jean-Paul II, qui est décédé samedi 2 avril 2005.

Au cours de son pontificat, S. S le pape Jean-Paul II a fait preuve d'une autorité morale unique et d'un charisme exceptionnel, comme dirigeant spirituel et comme homme d'État. Source d'inspiration pour une grande partie de l'humanité, il a œuvré inlassablement pour promouvoir la paix et pour rassembler les hommes de toutes les nations, de toutes les races et de toutes les croyances. Jusqu'aux derniers instants de sa longue et riche existence, le pape Jean-Paul II n'a pas hésité à se rendre dans toutes les régions du monde pour y apporter, en personne, son message de paix et de fraternité.

Lors de son allocution devant cette auguste Assemblée, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le pape avait rappelé au monde que l'ONU doit être « le centre moral où toutes les nations du monde se sentent chez elles, développant la conscience commune d'être, pour ainsi dire, une famille des nations » (A/50/PV.20, p. 5).

Dix ans après, en cette année 2005, année du soixantième anniversaire de l'Organisation, ces paroles du pape gardent toute leur force.

On se souviendra de lui comme un homme de grand courage et d'humilité au service de la paix, de la justice et du dialogue entre les hommes et les nations.

Au nom de l'Assemblée générale, je présente mes plus sincères condoléances à la communauté vaticane, à tous les catholiques et à tous ceux qui, à travers le monde, ont été touchés et inspirés par la vie de S. S le pape Jean-Paul II.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de Sa Sainteté.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président : Je voudrais informer les membres que cet après-midi à 15 heures, nous rendrons hommage à la mémoire de feu le chef d'État de la Principauté de Monaco, S. A. S. le Prince Rainier III, décédé ce mercredi 6 avril au matin.

Je donne maintenant la parole au représentant du Malawi, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Chimphamba (Malawi) (*parle en anglais*) : C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de S. S. le pape Jean-Paul II, un grand ami de l'Afrique. Cent quarante sept millions de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



catholiques au moins à travers l'Afrique pleurent sa disparition. Le continent africain tout entier s'associe à leur chagrin et à leur deuil ainsi qu'à ceux du reste du monde.

Depuis son élection en 1978, le pape Jean-Paul II s'est rendu dans plus de 10 pays africains. Son intérêt et son amour pour le continent africain seront toujours honorés et célébrés.

Le pape Jean-Paul II était une voix de la paix et de la justice dans le monde. Il a porté le flambeau de la paix dans le monde entier. Grand homme de communication, il était à même, de par son influence et son verbe de sagesse, de convaincre un grand nombre de suivre le chemin de la paix plutôt que celui de la violence. Il incarnait l'apostolat véritable n'ayant de cesse d'accueillir tous les êtres dans son étreinte – femmes, hommes et enfants de toute race, nationalité, religion et quels que soient leur condition économique et leur idéal politique – dans la recherche de la tolérance et de la concorde. C'est pour l'humanité entière qu'il a semé les graines d'amour et d'unité.

Le pape Jean-Paul II était un allié de l'Afrique dans la promotion de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme, de la justice sociale et du développement. Il était l'incarnation de la compassion et représentait les pauvres, les sans-voix, les marginalisés, les désespérés et les opprimés. L'Afrique se souviendra toujours de lui comme d'un ami véritable et d'un pape de tous les peuples.

L'Afrique le salue pour les efforts inlassables qu'il a déployés et pour sa contribution à la paix et à la justice sur le continent et à travers le monde. L'Afrique rend hommage à son ouverture, à son dynamisme et à son courage. Nous lui saurons à jamais gré de ses réalisations. Il nous lègue des bases de paix et de justice sur lesquelles nous devons appuyer. L'Afrique garde bon espoir que son héritage continuera de rayonner sur toute la planète.

Au nom de l'Afrique et en mon nom propre, je tiens à adresser un message sincère de condoléances à tous les catholiques dans le monde. Que l'âme du pape Jean-Paul II repose en paix!

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Bhoutan, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Penjo (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Nous sommes profondément peiné par la disparition de

S. S. le pape Jean-Paul II. Sa Sainteté était non seulement le pasteur de l'Église catholique mais aussi un dirigeant véritable qui a consacré sa vie à la cause de la paix, de la concorde et de la justice. Nous devons honorer Sa Sainteté en réaffirmant notre détermination à promouvoir les valeurs qu'il a incarnées et qu'il a inlassablement promues tout au long de sa vie.

Au nom des États Membres du Groupe des États d'Asie, je présente nos condoléances les plus sincères au Saint-Siège et à nos frères et sœurs de la communauté catholique. C'est avec une grande affection et un profond respect que des millions d'êtres dont il a touché et influencé la vie se souviendront toujours de Sa Sainteté.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Estonie, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M^{me} Intelmann (Estonie) (*parle en anglais*) : C'est avec un profond chagrin et une grande affliction que nous avons appris le décès de S. S. le pape Jean-Paul II.

Nous faisons nos adieux à un grand homme et à un grand fils de la Pologne, un humaniste authentique des XX^e et XXI^e siècles, un pape qui a défendu inlassablement la paix, l'amour et le pardon. Rendons hommage aux grandes réalisations de Jean-Paul II, étapes qui ont marqué la voie empruntée par l'Église catholique et la destinée de millions de personnes dans le monde.

Grand humaniste et garant de la morale, le pape Jean-Paul II a consacré sa vie entière à la libération spirituelle, au bien-être moral et à favoriser la tolérance entre tous les hommes. Il a été en mesure de présenter les valeurs morales d'une façon simple et compréhensible, permettant ainsi aux hommes et aux femmes de rester fidèles à eux-mêmes et de s'épanouir dans un monde de plus en plus complexe. Son message de paix et d'amour trouve résonance dans de nombreuses personnes dans le monde et leur donne espoir.

Ce pape qui venait d'au-delà du rideau de fer, qui a inlassablement préservé la mémoire de l'histoire et qui rappelé à de nombreux Européens de l'Est que leur identité européenne était fondée sur l'héritage culturel chrétien, était devenu une référence morale pour des millions d'êtres humains – croyants et non-croyants – partout dans le monde et un grand apôtre de l'union et

de la coexistence pacifique. Son influence transcendait les frontières de la religion et les convictions politiques.

Aujourd'hui, nous rendons hommage au pape de la civilisation de l'amour, pleins de gratitude pour les bienfaits de ce pontificat. Nous le remercions pour les 26 années mises au service de l'Église universelle et du monde. Nous présentons nos condoléances aux catholiques et aux autres touchés par ses bénédictions, par sa compassion et par son dévouement à la non-violence et à la paix.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de la Trinité-et-Tobago, au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Sealy (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Les États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes sont profondément attristés par le décès de S. S. le pape Jean-Paul II, chef spirituel de l'Église catholique romaine qui, par son ascendant moral sur le monde, par ses paroles et ses actions, a su toucher un si grand nombre de personnes. Nous adressons également nos sincères condoléances à la délégation du Saint-Siège et à la délégation de la Pologne.

Plus d'un milliard de personnes dans le monde sont de confession catholique, dont quelque 90 % de la population d'Amérique latine et des Caraïbes. L'influence du pape Jean-Paul II dépassait largement les limites de sa propre congrégation pour atteindre des membres de nombreuses confessions différentes qui étaient également touchés par sa compassion, son humilité et son sens de la justice sociale. Le pape était une figure vraiment charismatique et une immense force de bien dans le monde.

Le pape « pèlerin », comme on l'appelait, s'est trouvé subitement investi de son rôle au décès, en 1978, de S. S. le pape Jean-Paul I^{er}. Il est devenu, à 58 ans, le premier pape slave, le premier pape non italien depuis 455 ans et le plus jeune pape de l'histoire moderne. À sa mort, il était le troisième pontife par la longévité à ce poste. Son influence sur la scène mondiale a été presque immédiate. Dès le début de son pontificat il est apparu comme un humaniste. Il s'est fait l'ardent avocat de la dignité de tout être humain, de la liberté, des droits de l'homme et de la tolérance religieuse. Il est devenu la voix des pauvres, des dépossédés, des laissés pour compte et des plus faibles de la société. Il a également défendu le caractère sacro-

saint de la vie humaine. Il a constamment réaffirmé la position de l'Église sur un certain nombre de questions importantes et il portait un amour particulier à la jeunesse.

La spiritualité était au cœur de son pontificat et il a défendu la primauté du spirituel sur le matériel. Il s'est engagé en faveur de la liberté religieuse, du dialogue et de la réconciliation entre les religions. Il a ouvert les voies de la communication entre les différentes religions. Il a été le premier pape à visiter une mosquée ; il a fait des gestes de conciliation à l'égard du peuple juif et il a essayé de combler le fossé entre les Églises chrétiennes. Le dévouement sans faille dont il a fait preuve dans sa sainte mission, en dépit de la grande souffrance qu'il connaissait dans ses dernières années a représenté une source d'inspiration pour beaucoup d'entre nous et un témoignage de son exceptionnelle force de caractère et de la profondeur des principes sur lesquels il guidait sa vie.

Nous sommes profondément attristés, au sein du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, par la disparition de l'une des grandes figures morales de notre temps qui laisse une empreinte indélébile dans l'histoire humaine. Son nom restera associé à un engagement indéfectible en faveur de la paix et de l'humanité et à la défense des valeurs fondamentales de l'esprit humain.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Lidén (Suède) (*parle en anglais*) : En tant que Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je voudrais adresser mes profondes condoléances et l'expression de ma sympathie au Saint-Siège, à tous les catholiques et tous les chrétiens du monde entier suite à la disparition du pape Jean-Paul II. Nous avons tous perdu un grand chef spirituel, un dirigeant de stature mondiale connu pour ses appels inlassables à la défense de la dignité humaine et pour sa lutte contre l'injustice sociale. Son nom restera associé, en particulier, au rôle positif qu'il a joué en contribuant à mettre un terme à la division de l'Europe et à son travail en faveur de meilleures relations entre les différentes confessions. Il a consacré toute son énergie à l'Église, une Église mondiale aux multiples nations et aux peuples pluriels. Au cours de ses nombreux voyages à travers le monde il a suscité un amour et un respect dévoués.

Le pape Jean-Paul II repose désormais dans la paix de Dieu. Sa mort est pleurée dans le monde entier, de sa ville natale de Pologne aux Philippines, en passant par l'Amérique latine, l'Afrique et beaucoup d'autres endroits. Je voudrais terminer en faisant écho à l'Écossais Sir Tom Farmer, qui a dit « Il y a eu beaucoup, beaucoup de papes dans l'histoire, mais ce pape-là restera à jamais pour tous le pape Jean-Paul le Grand ».

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, au nom du pays hôte.

M^{me} Patterson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : S. S. le pape Jean-Paul II tient une place toute spéciale dans le cœur des Américains. Il est venu sept fois aux États-Unis, de New York à Anchorage, en passant par bien d'autres villes encore. Au cours de ses voyages il s'est acquis le respect et l'admiration des Américains de tous les horizons, tout comme pour ses voyages dans la plupart des pays représentés à l'ONU, où il a inspiré une grande dévotion aux personnes de bonne foi, se transformant du même coup en force du bien partout où il allait.

Nous ne devons pas oublier la contribution immense que le pape Jean-Paul II a apportée à la paix et à la réconciliation internationales. Ses efforts diplomatiques ont eu un impact direct sur la guerre froide, à laquelle ils ont contribué à mettre fin. Cela a permis à son tour de donner une nouvelle vigueur aux Nations Unies. Mais il y a quelque chose, peut-être, de plus important que l'action de Jean-Paul II sur la scène mondiale, c'est le profond effet qu'il avait sur les gens. Il était une inspiration et un encouragement pour des gens de toutes les nations, les races et les religions, qu'il incitait à être plus sensibles à la diversité humaine et à la nécessité de la tolérance et du respect mutuel.

Sa visibilité – il aura été vu de visu par plus de gens que toute autre figure de l'histoire – a donné à son message d'exaltation de la dignité de chaque être humain un retentissement incalculable. Il nous a convaincus que la diversité de notre grande famille humaine reposait sur la dignité foncière de chacun d'entre nous et qu'elle était pour nous une richesse. Je voudrais rappeler qu'en 1995, le pape Jean-Paul II est venu dans cette enceinte où il a évoqué des questions d'intérêt universel, des questions qui sont la raison d'être même de cette Organisation. Il a parlé des hommes et des femmes du monde entier qui, même

sous la menace de la violence, prenaient le risque de la liberté, demandant qu'on leur donne dans la vie sociale, politique et économique une place à la hauteur de leur dignité d'êtres humains libres.

Pendant son pontificat, l'Église a joué un rôle clef en réunissant des parties belligérantes dans un effort de réconciliation. Ces efforts ont permis à des zones en proie à la peur et à la répression de retrouver la paix et de panser leurs blessures et à beaucoup de ceux qui n'avaient connu que les conflits de jouir des fruits de la liberté. La vie et l'œuvre de S. S. Jean-Paul II sont un appel à rechercher la paix et à promouvoir la liberté partout dans le monde. Son exemple devrait nous guider dans la recherche de la vérité, de la compréhension d'autrui et du service et dans la lutte pour rendre l'espoir et la dignité à tous.

Pour terminer, je voudrais adresser à nos collègues de la Mission d'observation du Saint-Siège, à ceux de la Mission de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies et à tous ceux qui considéraient le pape Jean-Paul II comme un guide spirituel et, selon ses propres mots, comme « un pèlerin de l'amour, de la vérité et de l'espoir » les sincères condoléances de mon gouvernement. Comme l'a dit le Président Bush peu après la disparition du souverain pontife,

« Le pape Jean-Paul II représentait par sa personne une inspiration pour des millions d'Américains et pour tant d'autres de par le monde. Nous nous souviendrons toujours de ce prêtre humble, sage et sans peur devenu l'une des grandes figures morales de l'histoire. Nous sommes reconnaissants à Dieu de nous avoir envoyé un tel homme, un fils de la Pologne, comme évêque de Rome et héros de l'époque. »

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. Ilkin (Turkey) (*parle en anglais*) : En tant que Président du groupe de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) à l'ONU, je voudrais exprimer les condoléances les plus sincères des peuples de nos États membres à l'occasion du décès du pape Jean-Paul II. La communauté internationale dans son ensemble a effectivement perdu un des dirigeants religieux les plus respectés de notre temps, qui était un symbole de paix, d'humanisme et de compassion.

En tant que chef du Vatican et de l'Église catholique, le pape Jean-Paul II incarnait la paix, la fraternité, la tolérance, la rectitude et la coexistence de toutes les religions. Ses efforts inlassables destinés à changer notre monde pour le mieux et son plaidoyer en faveur de la coopération et de la solidarité face aux défis auxquels l'humanité est confrontée lui ont valu le respect et l'affection des habitants du monde entier.

Le Secrétaire général de l'OCI a également rendu hommage au défunt pape pour ses politiques fondées sur la paix et le rejet de la guerre, quels que soient leurs objectifs. Il a déclaré :

« Avec son décès, le monde a perdu un grand dirigeant spirituel qui a toujours incarné de nobles valeurs, un grand homme d'État qui a courageusement défendu la justice et a rejeté l'injustice et l'oppression. »

Le pape Jean Paul II était un chef spirituel exceptionnel et exemplaire qui était foncièrement attaché au dialogue entre les religions, les cultures et les civilisations. Son dévouement au multiculturalisme s'est manifesté pour le bien des différentes réunions qui ont eu lieu au Vatican à son initiative. Il a toujours exprimé des sentiments d'amitié et de compassion à l'égard du monde musulman et de ses dirigeants à l'occasion de tous les religieux de l'Islam. Il convient de faire remarquer qu'il a été le premier pape à se rendre dans une mosquée. Il a été aussi chaleureusement accueilli par tous les États membres du groupe de l'OCI dans lesquels il s'est rendu.

Le décès du pape Jean-Paul II est une perte considérable pour l'humanité tout entière. En cette triste occasion, nous partageons le profond sentiment de perte de tous nos frères et nos sœurs catholiques, et nous exprimons une fois de plus nos sincères condoléances à l'ensemble du monde chrétien.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Luxembourg, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M. Hoscheit (Luxembourg) : C'est de cette même tribune, voici près de 10 ans, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, que S. S. le pape Jean-Paul II a prononcé un discours qui a fait date, un discours empreint d'humanisme et de compassion, qui a exprimé son plein soutien aux idéaux et aux valeurs qui sont à la base de l'ONU. Dans ce discours de haute

tenue intellectuelle, le pape Jean-Paul II a évoqué les fondements moraux qui doivent régir la vie en commun des nations et des peuples sur cette planète et dont les pierres angulaires sont la liberté, la dignité humaine, les droits de l'homme et des nations, le respect de l'autre et la solidarité. Vous avez rappelé, Monsieur le Président, les propos du pape sur l'Organisation des Nations Unies comme centre moral du monde. Dans le même discours, il a lancé un appel pressant à « un véritable saut qualitatif de la vie internationale » (A/50/PV.20, p. 5).

Cette personnalité exceptionnelle, ce guide spirituel dont la vie et l'action se sont mêlées aux profonds bouleversements de l'histoire européenne et mondiale nous a quittés voici quelques jours. L'Union européenne tient à rendre hommage au rôle unificateur joué par le souverain pontife, à son engagement sans relâche pour les principes humanistes, pour la démocratie et les droits de l'homme. Tout au long de son pontificat, Jean-Paul II a œuvré pour la paix et l'égalité, pour la solidarité et la justice. Le dialogue entre les civilisations et les religions, la fraternité et la réconciliation ont été au centre du message qu'il a apporté aux peuples du monde.

Aujourd'hui, dans ces circonstances, l'Union européenne présente ses condoléances attristées et s'incline devant la mémoire de celui qui a contribué à réunir à nouveau l'Est et l'Ouest du continent européen.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la Pologne.

M. Towpik (Pologne) (*parle en anglais*) : Le décès de S. S. le pape Jean-Paul II représente une grande perte pour l'humanité. Pour le Saint-Siège, c'est la fin d'un pontificat exceptionnel. Nous, en Pologne, disons adieu non seulement à un grand homme et à un véritable humaniste des XX^e et XXI^e siècles, mais aussi au plus grand Polonais de l'histoire de notre nation et à un dirigeant en lequel nous avons placé notre confiance au cours d'une période de transition historique dans mon pays.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance sincère pour toutes les condoléances qui ont été exprimées à la Pologne au cours des derniers jours.

L'Organisation des Nations Unies et l'instant présent constituent un lieu et un moment tout à fait appropriés pour rendre hommage au pape Jean-Paul II.

Comme vous nous l'avez rappelé, Monsieur le Président, au début de cette séance, Jean-Paul II est venu à New York en 1995 pour

« célébrer avec les hommes et les femmes de tous les pays, de toute race, de toute langue et de toute culture le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies ». (A/50/PV.20.p. 2)

Ses propos, à cette occasion, étaient destinés à exprimer son intérêt et son estime pour cette institution et il s'est fait l'écho, comme il l'a déclaré, de tous ceux qui considèrent l'ONU comme l'espoir d'un avenir meilleur pour la société humaine.

Malheureusement, il ne reviendra pas, tandis que nous nous préparons au soixantième anniversaire de l'ONU. Il ne contribuera pas, comme il l'a fait 10 ans auparavant, à notre réflexion sur l'histoire et le rôle des institutions internationales dans le monde contemporain. Il ne sera pas avec nous, mais ses paroles et ses actions continueront d'orienter nos efforts en vue de rendre cette Organisation meilleure et plus efficace.

Il faut se souvenir qu'il a été un grand défenseur de la paix, de la fraternité et de la tolérance. Il a favorisé la réconciliation et la compréhension entre les peuples. Il a préconisé le respect des droits de l'homme et de la souveraineté des États et des nations. Il a lutté systématiquement en faveur de la justice, de la dignité et des droits fondamentaux de l'être humain. Il avait grandement foi en l'unité du monde et en la coexistence pacifique des nations. Nous devons à jamais nous souvenir de ses paroles, qui avaient le pouvoir de briser les murs de la haine et de l'intolérance.

Permettons à son message de paix, d'espoir et de foi de rester dans nos cœurs et de contribuer à bâtir un monde meilleur pour les nations.

Le Président : Je donne la parole au représentant de l'Italie.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Le pape Jean-Paul II a écrit un pan de l'histoire. Son décès est une perte immense pour la communauté internationale et pour l'Italie en particulier. Nous l'admirions pour la force de ses idées, son courage, sa passion et sa capacité à transmettre à tous les valeurs et l'espoir et, en particulier, aux générations les plus jeunes. Il a

répandu l'espoir et la confiance, et il les a traduits en actes.

Nous l'admirions pour sa détermination extraordinaire à poursuivre le dialogue et à jeter des ponts entre les cultures, les religions et les appartenances ethniques. Nous nous souviendrons de lui comme l'un de ces hommes qui nous a montré le chemin de la liberté et de la justice et qui s'y est engagé de toutes ses forces.

Il a consacré sa vie à l'avènement d'un monde fondé sur les valeurs de paix, de liberté, de dignité humaine et de justice sociale – des valeurs qu'il laisse en héritage à l'Organisation des Nations Unies et à nous tous. En fait, ces valeurs font partie intégrante de la Charte des Nations Unies. Il croyait en elles ; il s'est battu pour les défendre.

Nous nous souviendrons du pape Jean-Paul II comme d'un homme de paix, un homme de justice, et un homme d'action.

Le Président : Je donne maintenant la parole à l'archevêque Celestino Migliore, Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège.

M^{gr} Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la Vice-Secrétaire générale, d'avoir commencé la séance de ce matin par un hommage spécial au regretté pape Jean-Paul II. Ma délégation est profondément touchée par votre geste et vous adresse les remerciements et la reconnaissance du Saint-Siège pour l'expression aimable de vos condoléances.

Je souhaiterais également dire mes remerciements et ma reconnaissance aux Présidents des différents groupes et aux Représentants permanents pour leurs déclarations qui ont rappelé cordialement et décrit habilement les nombreux hauts faits d'un très grand homme de paix.

Aux quatre points cardinaux, il a transmis aux opprimés, aux plus pauvres et aux plus faibles à travers le monde un nouveau courage et l'espoir, avec une passion pour la liberté et la solidarité, affrontant les inconvénients des différents systèmes politiques, économiques et sociaux. Il était guidé dans cela par le respect de la dignité de l'être humain, façonné à l'image de Dieu. Il croyait fermement que ce n'est qu'en ayant en vue le transcendant que nous pouvons réellement rester conscients de notre place dans la création.

Durant sa première visite au Siège de l'ONU à New York en 1979, Jean-Paul II a dit que le Saint-Siège attachait non seulement une grande importance à sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, mais qu'après la création de l'Organisation, celui-ci avait toujours manifesté son estime et son approbation à l'égard de l'importance historique de cette tribune suprême de la vie internationale et de l'humanité contemporaine.

Il a dit en particulier qu'il espérait que l'Organisation des Nations Unies, une tribune à caractère universel, demeurerait toujours un endroit efficace pour l'examen, dans la vérité et dans la justice, de tous les problèmes auxquels l'humanité est confrontée.

À une époque où des efforts étaient faits pour s'éloigner quelque peu de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Jean-Paul II, au cours des 26 années de son pontificat, a été l'un de ses plus ardents défenseurs.

À l'instar de ses prédécesseurs, Jean-Paul II a souvent exprimé l'espoir que l'Organisation des Nations Unies et ses organismes puissent mieux s'adapter à leurs missions. Il pensait que de nombreuses réformes étaient souhaitables afin de rendre les organes associés à l'Organisation des Nations Unies plus efficaces, pour qu'ils puissent mieux servir les sociétés, les économies et les cultures du monde.

De plus, le pape souhaitait ardemment voir l'Organisation des Nations Unies mettre au point des procédures efficaces autres que la guerre pour régler les conflits internationaux. S'agissant de ceux qui ont récemment troublé l'histoire, Jean-Paul II a toujours prôné l'application du droit international, plaçant la primauté du droit au-dessus de la primauté de la force.

Si la volonté de travailler ainsi au bien commun existait vraiment, la faiblesse de certaines institutions internationales serait rapidement dépassée, assurant une plus grande paix et une plus grande sécurité pour tous, avec en prime de grandes quantités de ressources rendues disponibles pour les techniques de développement en complément d'une politique prudente en matière de sécurité.

Permettez-moi de terminer, Monsieur le Président, en vous redisant ma gratitude pour vos aimables expressions de condoléances, ainsi qu'aux

membres des délégations qui ont eu la bonté de faire de même.

Points 45 et 55 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Rapport du Secrétaire général (A/59/2005)

Le Président : Les membres se souviendront qu'à la 83^e séance plénière de l'Assemblée, le 21 mars 2005, le Secrétaire général a présenté son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005).

Nous allons donc à présent entamer le débat sur le rapport d'ensemble du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ». Depuis la présentation du rapport par le Secrétaire général à l'Assemblée générale, le 21 mars, les États Membres ont sans aucun doute eu le temps de l'examiner plus avant et en particulier, ses différentes recommandations.

Le grand nombre d'États Membres déjà inscrits sur la liste des orateurs montre tout l'intérêt que les membres accordent au rapport à l'examen et, de là, à la préparation de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005.

Je suis aussi conscient du fait que ce débat aura un caractère général, étant entendu que nous procéderons à un examen plus détaillé du rapport lors des consultations thématiques par groupes de questions que nous entamerons le mardi 19 avril 2005.

À ce sujet, j'aimerais informer l'Assemblée qu'à la demande du Groupe des 77 et de la Chine, les consultations sur les questions du groupe I se tiendront les 25 et 26 avril 2005, au lieu des 19 et 20 avril 2005, comme initialement annoncé dans ma lettre du 24 mars 2005. En conséquence, les consultations sur les questions du groupe III se tiendront les 19 et 20 avril 2005. Il s'agit donc d'une simple inversion des dates des consultations des groupes de questions I et III.

Par ailleurs, vu l'importance des questions dont nous sommes saisis et par souci de maintenir la transparence de nos consultations, j'ai cru bon de faire examiner le rapport du Secrétaire général en séance plénière afin que nos débats sur l'examen général du rapport soient officiellement consignés.

Enfin, comme les membres le savent, le Secrétaire général a nommé comme envoyés M. Ernesto Zedillo, ancien Président du Mexique, qui n'est pas encore arrivé, M. Joaquin Chissano, ancien Président du Mozambique, qui va arriver, M. Dermot Ahern, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, qui est dans la salle, et M. Ali Alatas, ancien Ministre des affaires étrangères d'Indonésie, qui est également dans la salle, pour l'aider à promouvoir son rapport d'ensemble. Je suis heureux de saluer la présence parmi nous de M. Dermot Ahern et de M. Ali Alatas. Je tiens à les féliciter et souhaite à tous mes vœux de succès dans leur mission.

Avant de donner la parole aux représentants inscrits sur la liste, je souhaite appeler l'attention des Membres sur une brève enquête concernant le *Journal des Nations Unies*, pour laquelle un questionnaire a été distribué aux délégations au début de la séance. Cette enquête participe des efforts entrepris par le Secrétariat pour contribuer davantage aux travaux de l'Assemblée générale. Les représentants sont priés de bien vouloir prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire, maintenant si possible, et les laisser sur leur table avant de quitter la salle. Le Secrétariat les remercie de leur coopération.

M. Hoscheit (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents; la Turquie et la Croatie, pays candidats; l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie-Monténégro, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, se rallient à la présente déclaration.

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir organisé les consultations qui ont lieu aujourd'hui dans le cadre de la plénière. Vous avez ainsi lancé concrètement la deuxième phase du processus de préparation du Sommet de septembre 2005, période que vous avez si soigneusement planifiée dans votre lettre datée du 24 mars 2005 avec les compléments que vous venez de donner. Vous nous avez non seulement présenté un calendrier détaillé pour

les semaines et les mois à venir, mais vous nous avez également fourni une méthodologie très opportune pour nos travaux de fond sur les multiples thèmes qui seront discutés dans le cadre de la préparation du sommet. Les domaines que nous, les États Membres, devons traiter sous votre conduite sont nombreux, et la voie que vous avez tracée permettra à chacun de nous d'aborder, de manière ouverte, inclusive et transparente, toutes les questions importantes qui se posent. Après un mois de débats en plénière et avec l'aide de vos facilitateurs, vous serez, Monsieur le Président, pleinement informé et donc en mesure de nous présenter au début du mois de juin un premier projet de document final pour le Sommet.

Dans le même esprit, l'Union européenne salue la nomination récente par le Secrétaire général de quatre envoyés qui apporteront leur assistance à la promotion du programme global en préparation du sommet de septembre.

Le 21 mars 2005, le Secrétaire général a présenté son rapport global intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005). Nous sommes aujourd'hui invités à débattre de ce rapport dans son ensemble. Avant de procéder, j'aimerais à nouveau remercier le Secrétaire général et son excellente équipe pour ce rapport, qui alimentera nos discussions au cours des prochaines semaines.

Lors du Conseil européen des 22 et 23 mars 2005, les 25 chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union européenne ont salué la présentation de ce rapport, qui constitue une contribution primordiale pour la préparation du sommet de septembre. Ce rapport est à la hauteur de l'ambition du Secrétaire général, qui est de présenter des propositions audacieuses mais réalisables. Le Secrétaire général a abordé les questions majeures figurant parmi les préoccupations de la communauté internationale. Il appartient à présent aux États Membres d'apporter une réponse constructive à ce défi. Comme l'ont demandé nos chefs d'État et de gouvernement, l'Union européenne intensifiera ses efforts de coopération pour arriver au sommet à un résultat ambitieux et équilibré.

L'Union européenne voudrait saluer le caractère global et cohérent du rapport et des stratégies proposées dans les domaines du développement, de la sécurité et des droits de l'homme, ainsi que les propositions de réforme institutionnelle qui en

découlent. Nous partageons l'opinion selon laquelle « le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont indissociables » (A/59/2005, par. 14). La coopération économique et sociale internationale, le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme sont des missions fondamentales des Nations Unies, et nous aimerions souligner les liens qui existent entre le développement, la sécurité, les droits de l'homme, la justice et l'état de droit. Ces domaines centraux des activités des Nations Unies se renforcent mutuellement. La cohérence de l'ensemble des propositions présentées par le Secrétaire général est illustrée par ces liens et par l'impact potentiel d'une action combinée dans ces domaines pour répondre aux menaces et aux défis auxquels la communauté internationale doit faire face collectivement.

Reconnaissant qu'« aucun État, si puissant soit-il, ne peut à lui seul assurer sa protection [et que, de même] aucun pays, fort ou faible, ne peut prospérer sans les autres » (ibid., par. 24), l'Union européenne se sent confortée dans sa ferme détermination de promouvoir et de poursuivre l'objectif d'un multilatéralisme efficace avec l'ONU en son centre – comme cela est souligné dans la Stratégie européenne de sécurité –, celui-ci représentant le moyen le plus efficace de répondre aux menaces et aux défis auxquels est confrontée la communauté internationale.

Le calendrier de travail que vient de présenter le Président aux États Membres nous donnera amplement l'occasion, au cours des prochaines semaines, de formuler des observations plus détaillées sur les quatre groupes de questions que le Secrétaire général a décidé de faire figurer dans son rapport. Cependant, on ne saurait se contenter d'examiner le rapport dans son ensemble sans mentionner ces quatre importants chapitres. C'est ce que nous ferons en nous penchant sur les aspects horizontaux que l'Union européenne juge particulièrement importants dans chaque chapitre. Il est bien entendu que l'Union européenne formulera des commentaires plus détaillés lors des débats consacrés aux différents chapitres.

En ce qui concerne le chapitre « Vivre à l'abri du besoin », l'Union européenne souhaite préciser qu'elle appuie les ambitions énoncées dans le rapport en matière de développement. Tout en partageant l'analyse faite dans le rapport sur le lien entre sécurité et développement et en soulignant que le développement est un moyen important de promouvoir

la paix et la stabilité, nous voudrions réaffirmer le rôle et les bénéfices du développement comme un pilier distinct et à part entière. À cet égard, nous concevons notre engagement pour le développement durable comme une responsabilité partagée. et nous voudrions souligner qu'un environnement durable est un élément clef en vue de réaliser tous les autres objectifs du Millénaire pour le développement. Il va de soi que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement. Améliorer la gouvernance, lutter contre la corruption et mettre en place les mesures et les investissements requis pour stimuler une croissance induite par le secteur privé et exploiter au mieux les ressources nationales disponibles afin de financer des stratégies de développement nationales sont des activités importantes pour créer les conditions optimales d'un développement humain durable. Nous approuvons l'accent mis sur l'appropriation par les pays de leur propre développement par le biais de stratégies de développement nationales suffisamment audacieuses pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces stratégies devraient fournir le cadre de l'action nationale soutenue par la communauté internationale.

L'Union européenne accepte pleinement sa part de la responsabilité partagée pour le développement. Nous sommes fermement résolus à mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le Développement, et nous soulignons le lien qui existe entre la réalisation de ces objectifs et la réaffirmation et la mise en œuvre des résultats des conférences et sommets organisés par les Nations Unies au niveau international dans les domaines économique, social et environnemental, ainsi que dans des domaines qui y sont liés, y compris les résultats présentés dans la Déclaration du Millénaire ou ceux obtenus lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement, de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable.

L'Union européenne, au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, a aussi pris acte des besoins particuliers de l'Afrique, un continent qui est frappé de manière disproportionnée par les menaces et les problèmes abordés dans le rapport du Secrétaire général. L'Union est déterminée à agir pour répondre à ces besoins. Elle prend également acte des besoins de

développement spécifiques dans d'autres parties du monde, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire; et l'Union européenne continuera à y réagir.

Qu'il me soit permis de faire remarquer que l'Union européenne a constamment déployé des efforts considérables en ce qui concerne l'augmentation de l'aide publique au développement (APD), comme vient de le montrer encore récemment l'accord de renouvellement de la Convention Union européenne/ États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Dans l'esprit du partenariat instauré à Monterrey et confirmé à Johannesburg, l'Union européenne envisage une contribution importante dans les mois à venir dans le domaine du financement du développement. La fixation de niveaux d'APD plus ambitieux en route vers l'objectif des 0,7 % du revenu national brut fixé par l'Assemblée générale, le recours à des sources de financement innovantes, y compris la Facilité de financement internationale et des sources complémentaires, et l'allègement de la dette font actuellement l'objet de débats internes, et l'Union européenne se prépare à prendre des décisions avant le dialogue de haut niveau sur le financement du développement que l'Assemblée générale tiendra fin juin à New York.

Tout en faisant ces efforts en ce qui concerne l'aspect quantitatif du financement du développement, l'Union européenne souhaiterait souligner qu'il convient d'améliorer parallèlement la qualité de l'APD et les pratiques des bailleurs de fonds. Lors du Second Forum de haut niveau sur l'harmonisation qui s'est récemment tenu à Paris, l'Union s'est engagée à améliorer la qualité de son aide et à rationaliser ses procédures. L'Union européenne exhorte les fonds et programmes des Nations Unies à s'engager sur cette voie de l'harmonisation. Nous lançons un appel aux États Membres qui sont en mesure de le faire à respecter les niveaux d'APD décidés à l'échelon international, tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif, et nous prenons acte des efforts déjà accomplis à cet égard.

Un système commercial ouvert et équitable est un moteur puissant de la croissance économique. Nous encourageons la mobilisation du commerce international en tant qu'outil de développement. Les États Membres devraient s'engager à œuvrer pour une conclusion rapide et couronnée de succès du cycle de

Doha pour le développement qui apporterait de véritables bénéfices aux plus démunis.

Dans l'esprit d'un développement véritablement durable, l'Union européenne souhaiterait exprimer sa satisfaction pour l'attention portée aux questions d'environnement dans le rapport du Secrétaire général, y compris aux questions concernant les changements climatiques et la gouvernance internationale dans le domaine de l'environnement.

L'Union souhaiterait également qu'un certain nombre de questions de haute importance et de pertinence pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement soient traitées en septembre et reflétées de manière appropriée dans le document final du sommet, comme par exemple la promotion de l'égalité entre les sexes, la reconnaissance que les objectifs du Millénaire pour le développement ne peuvent être réalisés sans progrès dans la mise en œuvre de l'objectif du Caire sur les droits universels de santé en matière de sexualité et de procréation, l'importance d'une réponse multisectorielle renforcée au VIH/sida, de même que les liens existants entre environnement, sécurité et pauvreté.

Pour ce qui est de « Vivre à l'abri de la peur », et en raison des liens existants entre les menaces d'aujourd'hui, l'Union partage le point de vue que nous devons nous occuper des soucis de sécurité de tous les États. L'Union européenne considère que le concept de sécurité inclut les deux dimensions que sont la sécurité de l'État et la sécurité humaine : la souveraineté s'accompagne de droits et de responsabilités.

L'Union reconnaît qu'il y a lieu de développer davantage, puis de mettre en œuvre la stratégie globale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies basée sur la description qu'en a fait le Secrétaire général récemment à Madrid. Pour l'Union, se mettre d'accord sur une définition du terrorisme et conclure une convention internationale globale sur le terrorisme constituent des éléments clés à cet égard. Par ailleurs, nous voudrions promouvoir le développement institutionnel au sein des Nations Unies, notamment par le renforcement de la Direction du Comité contre le terrorisme, et le renforcement des capacités au niveau des États, avec l'assistance de l'Office contre la drogue et le crime et d'autres institutions compétentes en la matière. L'Union salue la récente conclusion des

discussions en vue de l'adoption d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

L'Union européenne considère que les efforts en matière de contrôle d'armes et de désarmement constituent une contribution importante à la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous soulignons l'importance de promouvoir la ratification et l'adhésion universelles aux accords multilatéraux pertinents et, où cela s'avère nécessaire, de renforcer leurs dispositions, y compris en en assurant le respect. Nous saluons la proposition du Secrétaire général en matière d'armes légères et de petit calibre; et lançons un appel en vue d'adopter un instrument juridique relatif à leur marquage et à leur traçage, et en vue de négocier un instrument juridique réglementant le courtage de ces armes.

Dans la lutte contre le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et la criminalité transnationale organisée, l'Union soutient l'appel en faveur d'une plus large adhésion aux traités, conventions, protocoles et autres arrangements internationaux et de leur mise en œuvre à une plus grande échelle et en faveur d'un rôle renforcé du Conseil de sécurité. Autre point, et non des moindres, la communauté internationale devrait rendre hommage aux victimes d'attentats terroristes et être à l'écoute de leurs besoins conformément à la récente proposition du Secrétaire général à Madrid et tirer parti des contributions qu'elles peuvent faire aux discussions et aux efforts visant à lutter efficacement contre la menace terroriste.

En ce qui concerne l'usage de la force, l'Union salue la vue selon laquelle une série de principes agréés par le Conseil de sécurité – ainsi que suggéré par le Secrétaire général – pourrait contribuer à ses débats sur l'usage de la force.

L'Union appelle au renforcement des capacités des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de gestion des crises, notamment par une amélioration de la coordination sur le terrain et au Siège, ainsi qu'entre le terrain et le siège, et par une intensification de la coopération avec les organisations et institutions régionales. Dans ce contexte, nous voudrions exprimer au Secrétaire général notre appréciation pour avoir reconnu les efforts continus de l'Union européenne dans ce domaine.

L'Union souligne également l'importance de la prévention des conflits et appuie un renforcement du rôle du Secrétaire général en matière de diplomatie préventive.

L'Union apporte son soutien à l'établissement d'une commission de consolidation de la paix, qui serait un moyen de combler le vide conceptuel et institutionnel entre la fin d'un conflit armé et la reprise des activités de développement. Afin d'être en mesure de traiter de manière efficace des problèmes qui conduisent bien trop souvent à une reprise de la violence, une commission de ce genre a besoin d'un mandat bien conçu. Les questions relatives à la composition d'une commission de consolidation de la paix et à sa place institutionnelle devraient être traitées à la lumière de ce mandat. Nous saluons les recommandations préliminaires du Secrétaire général à ce sujet, notamment en ce qui concerne le mandat, et nous attendons avec intérêt ses propositions plus détaillées.

M. Verbeke (Belgique), Vice-Président, assume la présidence.

L'Union européenne se félicite de la place importante accordée aux droits de l'homme et à l'état de droit dans le rapport du Secrétaire général. Ces deux concepts sont essentiels pour « Vivre dans la dignité », une aspiration universellement et légitimement partagée par les individus comme par les collectivités.

Les droits de l'homme, les droits civils et politiques ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels constituent un des piliers fondamentaux du système des Nations Unies, que celles-ci ont pour mission de promouvoir et de protéger. Compte tenu de ces éléments, l'Union voudrait insister sur la nécessité de renforcer le système des droits humains, tout particulièrement en intégrant les droits de l'homme dans l'ensemble des activités du système des Nations Unies. Cet objectif devrait orienter toute réforme institutionnelle dans le domaine des droits de l'homme. Il conviendrait de préserver les aspects précieux de l'acquis du système existant.

L'Union soutient l'appel en faveur du renforcement du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous encourageons le Haut Commissaire à présenter dans les meilleurs délais un plan d'action à cet effet.

Dans le cadre plus large des droits de l'homme, l'Union européenne souhaiterait souligner l'importance que revêtent les propositions visant à renforcer la démocratie. En attendant des détails quant à l'organisation et au fonctionnement d'un fonds pour la démocratie, nous sommes en mesure de souscrire au principe de la proposition visant à établir un tel fonds, dans le but de prêter assistance aux pays qui cherchent à renforcer leur démocratie.

Les atteintes aux droits humains et le non-respect de l'état de droit comptent parmi les principaux facteurs qui menacent la paix et la sécurité tout en freinant les processus de développement. L'Union européenne entérine le concept de « responsabilité de protéger ». La responsabilité de garantir la sécurité incombe au premier chef aux États nationaux, mais également à la communauté internationale lorsqu'un État n'assure pas la protection de ses citoyens. Les violations flagrantes des droits de l'homme et les actes de génocide appellent une réponse ferme et une action résolue de la communauté internationale.

L'Union européenne estime que l'état de droit est un principe fondamental sur lequel s'appuie l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous souhaiterions souligner l'importance que revêt la mise en œuvre de l'état de droit tant au niveau international que national, y compris par le renforcement des capacités, et nous voudrions souligner le besoin de renforcer le corpus existant de normes et de règles internationales, notamment en adhérant aux conventions et traités internationaux et en les mettant en œuvre.

La lutte contre l'impunité et la bonne administration de la justice constituant des dimensions essentielles de l'état de droit, l'Union européenne souligne qu'elle soutient la Cour pénale internationale et d'autres tribunaux internationaux ou mixtes existants chargés de juger les crimes de guerre et elle engage les États Membres à coopérer avec la Cour et les tribunaux. Dans le même esprit, nous sommes également d'avis qu'il conviendrait d'envisager des moyens de renforcer les travaux de la Cour internationale de justice.

L'Union européenne soutient fermement la réforme de l'Organisation des Nations Unies, l'objectif étant de renforcer la capacité qu'a la communauté internationale de faire face à de nouvelles menaces et au large éventail des défis actuels. La réforme

institutionnelle ne constitue pas une fin en soi, mais devrait découler de besoins évalués de manière objective et de notre détermination à rendre plus efficace le multilatéralisme. Notre objectif commun devrait être d'améliorer la crédibilité et la performance globale du système des Nations Unies.

À cet égard, l'Union européenne souhaiterait souligner l'importance de la proposition présentée dans le rapport qui vise à revitaliser l'Assemblée générale et à réformer le Conseil économique et social. L'Union appuie l'adoption et une mise en œuvre rapide d'une vaste série de propositions de réformes ambitieuses en vue de revitaliser l'Assemblée générale et elle accueille favorablement les propositions du Secrétaire général visant à renforcer et à recibler les travaux du Conseil économique et social. Le programme, ambitieux en matière de développement, requiert une action audacieuse du côté institutionnel afin de mettre les institutions de l'ONU – en particulier le Conseil économique et social et les organes opérationnels – en mesure d'affronter de manière cohérente les défis du XXI^e siècle dans les domaines économique, social et environnemental. Nous reconnaissons également la nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité.

La réforme institutionnelle dans le domaine des droits de l'homme doit permettre de renforcer l'ensemble des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. À cet égard, nous nous félicitons d'une proposition reflétant la primauté des droits de l'homme à travers la création d'un Conseil des droits de l'homme. Nous soulignons à nouveau que les droits de l'homme sont universels par nature et que tous les pays ont la responsabilité de les promouvoir et de les protéger. La mise en place d'un tel organe doit tenir compte des éléments précieux de l'acquis dans le domaine des droits de l'homme. Avant que nous exprimions nos vues définitives quant à la proposition, l'Union européenne saurait gré au Secrétaire général de lui fournir de plus amples précisions concernant, notamment, le renforcement de la légitimité, de la responsabilité, de la transparence et de l'efficacité.

L'Union salue également la proposition du Secrétaire général visant à une structure plus cohérente pour traiter au niveau international des défis croissants en matière d'environnement. Elle souligne l'importance d'une cohérence et d'une coopération renforcées, aux niveaux régional et national, de même qu'entre l'Organisation des Nations Unies et les

organisations régionales. Nous appuyons les recommandations du Secrétaire général à cet effet.

En outre, l'Union européenne souhaiterait appuyer les efforts visant à réformer les domaines de la gestion, du budget et des finances, des procédures de marchés publics et des ressources humaines, ainsi que le propose le Secrétaire général, en vue de promouvoir une administration plus efficace, moderne, transparente et responsable de son action, qui se concentre sur les défis d'aujourd'hui et évite les duplications et chevauchements.

Les prochaines semaines nous permettront encore d'aborder de manière plus approfondie ces groupes de questions. L'Union européenne coopérera activement avec vous, M. le Président, ainsi qu'avec vos facilitateurs. Le solide soutien exprimé le mois dernier au plus haut niveau politique de l'Union renforce notre détermination à tout mettre en œuvre au cours des semaines et mois à venir pour que le sommet aboutisse en septembre à un résultat ambitieux et équilibré.

M. De Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je souhaite m'associer à la déclaration du représentant de la République de Trinité-et-Tobago, qui exprime nos condoléances au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes suite à la disparition de S. S. le pape Jean-Paul II, qui laissera sans aucun doute une empreinte indélébile par sa diplomatie à toutes les croyances et de défense des droits de l'homme.

De même, je voudrais adresser les condoléances de la Communauté andine à la délégation de la Principauté de Monaco suite au décès du Prince Rainier III.

Je prends la parole à cette séance au nom de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur, de la République bolivarienne du Venezuela et du Pérou, pays membres de la Communauté andine, qui compte 120 millions d'habitants. La Communauté andine, créée il y a près de 36 ans, est le processus d'intégration le plus ancien et le plus institutionnalisé de l'Amérique du Sud. Elle est l'expression contemporaine de l'identité andine, construite sur la base d'une géographie, d'une histoire et d'intérêts communs qui s'expriment par une politique extérieure commune concertée constituent le noyau de l'intégration bolivarienne de la communauté sud-américaine des nations.

Les pays andins, membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, ont examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005). Nous analysons avec le plus grand intérêt les propositions contenues dans ce document et nous nous engageons à participer activement et collectivement à tout le processus de consultation et de négociation destiné renforcer l'ONU et à en améliorer l'efficacité pour promouvoir le développement, la sécurité de tous et le respect du droit international.

À cette occasion, nous voudrions formuler des observations de caractère général dans le dessein de présenter des propositions précises au cours des consultations et négociations prochaines.

Nous convenons de la nécessité d'un nouveau concept de sécurité collective internationale qui permette de répondre aussi bien aux nouvelles menaces qu'aux menaces anciennes, et passe, en particulier, par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dans laquelle le développement, la sécurité, la liberté et la protection des droits de l'homme sont étroitement imbriqués.

Ma première remarque est liée à la suggestion selon laquelle les propositions avancées par le Secrétaire général constituent un tout, ce qui présuppose la notion d'une compréhension unique. Cependant, nous ne pouvons que relever que la nature hétérogène des questions abordées dans les différents chapitres du rapport signifie que chacun d'entre eux à une valeur spécifique, qui exige un examen à part. De ce fait, nos pays considèrent que les décisions à adopter au cours du processus d'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et de la réforme de l'ONU doivent conduire à des résultats équilibrés, prenant en compte les intérêts de tous les États Membres.

Deuxièmement, les pays andins appuient fermement le multilatéralisme car il accroît et renforce la capacité, individuelle ou collective, des États Membres à subvenir aux besoins de leurs peuples et à honorer les obligations internationales qu'ils ont contractées sur une base volontaire, renforçant ainsi les régimes internationaux agréés.

Nous relevons avec préoccupation que le rapport du Secrétaire général consacre peu d'attention aux pays qui, comme ceux des Andes, sont arrivés au prix de

grands efforts à un niveau de revenu intermédiaire mais qui continuent d'être confrontés à des niveaux élevés de pauvreté. Si on ne prête pas suffisamment d'attention à la situation de ces pays, nous risquons de voir s'inverser ces niveaux de revenus, ce qui entraverait grandement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est urgent de prêter dûment attention aux graves problèmes auxquels sont confrontés les pays à revenus intermédiaires, comme la dette extérieure et la pauvreté, qui est beaucoup plus élevée, d'un point de vue numérique, que dans bon nombre d'autres États, ainsi qu'à l'instabilité et aux crises économiques récentes. La voie du développement et de la réforme du système des Nations Unies doit être examinée de façon proportionnelle et intégrée, en tenant compte des situations des divers États Membres et des différentes régions du monde.

Nous comptons que la révision de la Déclaration du Millénaire et du processus de réforme de l'ONU, notamment du système d'encouragement au développement, contribuera à surmonter l'inégalité existante dans le système international commercial en éliminant les subventions ainsi que les barrières douanières et paradouanières imposées par les pays développés, qui nous empêchent de renforcer nos capacités productives nationales.

De même, il faut prendre des mesures résolues pour contrer l'instabilité dans les mouvements de capitaux, la grande vulnérabilité extérieure de nos pays et les niveaux élevés d'endettement extérieur. Il faut aussi parvenir à un régime international de propriété intellectuelle qui ne freine pas le transfert de technologie ou la participation des pays en développement à la prise de décisions économiques mondiales. Les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce doivent s'adapter au système des Nations Unies et œuvrer en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement afin de combler l'actuel déficit social entraîné par la mondialisation et qui empêche la création d'emplois et est source d'instabilité.

Toutes ces questions sont très importantes et doivent occuper une place spécifique dans l'examen du huitième objectif de développement du Millénaire, qui est de favoriser un partenariat mondial pour le développement. Il faut un engagement net en faveur d'un traitement spécial et différencié dans le domaine du commerce; des actions plus fermes en matière de

science, de technologie et d'innovation; une solution internationale adéquate au problème de la dette extérieure qui pèse sur nos économies; ainsi qu'une reconnaissance claire de la nécessité de nouveaux mécanismes financiers internationaux qui permettent de renforcer l'efficacité et la viabilité des politiques publiques et la démocratie des pays.

Le rapport du Secrétaire général reconnaît que la mondialisation a accentué les inégalités sociales. Il ne saurait y avoir de sécurité politique si l'on ne met pas fin à l'inégalité entraînée par la mondialisation actuelle. De même, les droits économiques et sociaux des peuples et leur droit au développement seront minés en pratique, tout comme leurs droits politiques et la démocratie elle-même.

L'élimination de la pauvreté est extrêmement importante pour les pays andins et elle fait partie de leurs stratégies nationales. C'est pour cette raison que nos pays n'ont ménagé aucun effort pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous estimons cependant qu'une stratégie de développement à long terme doit viser à créer de la richesse en favorisant un environnement international propice au développement. Nous notons que dans le rapport du Secrétaire général, il existe une certaine partialité s'agissant des questions relatives à l'aide. Nous espérons que les débats futurs sur l'examen du Consensus de Monterrey nous aideront à renforcer l'ensemble des propositions du Secrétaire général dans le domaine du développement, notamment la responsabilité qui incombe aux entreprises multinationales.

Enfin, je voudrais dire que les pays andins sont fermement persuadés de la nécessité de défendre les droits fondamentaux, la dignité humaine et la valeur des hommes et des femmes, tout en respectant l'égalité entre les sexes et en consolidant la démocratie. En tant que membres de la Communauté sud-américaine des nations, du Groupe de Rio, du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés et, bien sûr, de la Communauté andine, nous nous emploierons à faire en sorte que le sommet de 2005 remplisse l'objectif fixé, à savoir instaurer les conditions nécessaires pour que tous les pays puissent vivre en paix, dans la sécurité et la prospérité.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays membres du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, je souhaiterais associer le Mouvement des pays non alignés aux sincères condoléances exprimées par les orateurs qui m'ont précédé, à la délégation du Saint-Siège et aux fidèles de l'Église catholique à l'occasion du décès du pape Jean-Paul II le 3 avril 2005. Nous partageons l'opinion des autres orateurs de ce matin selon laquelle le décès du pape Jean-Paul II constitue une perte immense pour la communauté internationale.

Le Mouvement des pays non alignés souhaiterait également présenter ses condoléances sincères et profondes à la délégation de la Principauté de Monaco à l'occasion du décès de S. A. S. le Prince Rainier le 6 avril 2005.

D'emblée, le Mouvement des pays non alignés remercie sincèrement le Président de poursuivre le processus de consultations avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, dans le respect de la feuille de route qu'il nous a présentée. Les pays membres du Mouvement des pays non alignés souhaitent remercier officiellement le Président d'avoir commencé les consultations sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » deux semaines après sa publication. Le Mouvement des pays non alignés réitère son engagement à coopérer sans réserve avec le Président et à l'appuyer pleinement alors qu'il continue à nous montrer la voie à suivre dans le processus préparatoire à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de septembre 2005.

Le Mouvement des pays non alignés appuie l'approche proposée par le Président dans sa lettre datée du 24 mars 2005 et les modifications qu'il a annoncées ce matin. Le Mouvement des pays non alignés reste déterminé à continuer de travailler de manière active, constructive et étroite avec le Président, en suivant son programme, ainsi qu'avec les facilitateurs qu'il a nommés pour la phase importante du processus préparatoire à la Réunion plénière de haut niveau. Le Mouvement des pays non alignés se félicite de la démarche adoptée par le Président et de sa détermination à veiller à ce que le processus préparatoire reste représentatif, ouvert et transparent. Nous espérons que cette approche sera de mise jusqu'en septembre sous sa direction habile, sage et compétente. Nous attendons avec intérêt ses idées sur les négociations qui peuvent découler de ce processus préparatoire intergouvernemental.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle le paragraphe 2 de la résolution 58/291 de l'Assemblée générale du 6 mai 2004 et le deuxième alinéa du préambule de la résolution 59/145 de l'Assemblée générale du 17 décembre 2004. Ceux-ci ont défini les objectifs de la Réunion plénière de haut niveau. Nous savons tous que sera entrepris en septembre un examen complet des progrès réalisés dans l'application de tous les engagements contenus dans la Déclaration du Millénaire et de ceux obtenus dans l'application intégrée et coordonnée des textes et des engagements issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/59/2005. Le rapport, ainsi que les autres contributions, y compris celles des États Membres, devrait constituer un apport important pour l'examen complet.

Le Mouvement des pays non alignés souhaiterait remercier et féliciter le Secrétaire général d'avoir exécuté le mandat qui lui a été confié par la résolution 58/291 de l'Assemblée générale, de préparer le rapport et de le présenter aux États Membres en temps voulu. Les pays membres du Mouvement des pays non alignés étudient ce rapport important avec un grand intérêt, ainsi qu'avec un sens de responsabilité commune. Il n'en demeure pas moins vrai qu'il ne nous reste que cinq mois pour mettre la dernière main aux projets des documents finaux de la Réunion plénière de haut niveau. Nous pensons que certaines des recommandations faites par le Secrétaire général nécessiteront du temps et un examen approfondi avant de pouvoir être mises en œuvre. Les États Membres prendront sans aucun doute en compte la remarque du Secrétaire général relative à la nécessité d'agir en septembre. Les pays membres du Mouvement des pays non alignés coopéreront pleinement à la réussite de la Réunion plénière de haut niveau.

Le Mouvement des pays non alignés a pris note de l'évaluation faite par le Secrétaire général dans son rapport selon laquelle

« de nouvelles circonstances nous imposent de parvenir à un nouveau consensus sur les grands problèmes et les grandes priorités et de traduire ce consensus en une action collective ». (A/59/2005, par. 7)

Cependant, le Mouvement des pays non alignés reste d'avis que les questions de développement et de progrès social doivent rester au centre des délibérations de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés souligne que les textes issus de la Réunion plénière de haut niveau devraient parvenir à un bon équilibre sur toutes les questions, en particulier entre les questions relatives au développement et au progrès social et celles relatives à la paix et à la sécurité, en gardant bien présent à l'esprit le mandat tel qu'il a été adopté par l'Assemblée générale dans ses résolutions 58/291 et 59/145, ainsi que la nécessité d'examiner la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans son rapport, le Secrétaire général a soulevé d'importantes questions et fait de nombreuses observations et recommandations utiles et intéressantes qui auraient des implications et des conséquences d'une portée considérable. Le Secrétaire général, en présentant son rapport à l'Assemblée générale le 21 mars 2005, a fait part de son espoir qu'entre autres choses, les propositions qu'il contient seraient adoptées en bloc par les États Membres. Selon lui, une démarche qui viserait à les traiter comme un menu à la carte et à ne sélectionner que les plats que les États Membres préfèrent en particulier, est impossible. Le Secrétaire général a également mentionné que ses propositions constituent un tout, une stratégie qui donne autant de poids et d'attention aux trois grands objectifs de l'Organisation – le développement, la sécurité et les droits de l'homme – qui doivent tous reposer sur la primauté du droit.

Le Mouvement des pays non alignés a dûment pris note des remarques du Secrétaire général. Nous nous félicitons de la clarification apportée ensuite par la Vice-Secrétaire générale au cours d'exposés à des groupes régionaux sur l'interdépendance des questions soulevées par le Secrétaire général dans son rapport et sur le fait qu'un bloc de propositions ne signifiait pas qu'il s'agissait d'une offre à prendre ou à laisser. Le Mouvement des pays non alignés estime qu'il appartient aux États Membres de répondre au rapport du Secrétaire général et aux recommandations qu'il contient en vue de parvenir à un résultat équilibré. Le Mouvement des pays non alignés pense également qu'il sera nécessaire d'évaluer chaque recommandation au regard des avantages qu'elle présente.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle les déclarations faites par le Mouvement au cours des

réunions officielles de la plénière de l'Assemblée générale, les 27 janvier et 22 février 2005. Le Mouvement des pays non alignés affirme que les remarques et les affirmations relatives à un certain nombre de questions clés soulevées dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement qui ont été faites dans ces déclarations sont toujours valables. Le Mouvement des pays non alignés affirme également que le document qui contient les idées et les observations importantes émises par le Mouvement des pays non alignés sur le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement qui ont été remis au Président et au Secrétaire général, le 28 février 2005, est toujours d'actualité. La présente déclaration doit être lue en conjonction avec les déclarations et les documents antérieurs que je viens de mentionner.

Le Mouvement des pays non alignés a noté que le Secrétaire général a inclus un certain nombre d'observations et de recommandations faites par le Groupe de personnalités de haut niveau et par le Projet Objectifs du Millénaire dans son rapport. Cependant, le rapport ne reflète pas suffisamment les observations et les points de vue des membres de cette Organisation, y compris ceux du Mouvement des pays non alignés, sur les rapports du Groupe de personnalités de haut niveau et du Projet Objectifs du Millénaire, en dépit des débats riches et stimulants qui ont eu lieu au cours des réunions officielles de la plénière de l'Assemblée générale en janvier et en février 2005, que le Président a résumés d'une façon très compétente et présentés au Secrétaire général. Les pays membres du Mouvement des pays non alignés, qui représentent presque les deux tiers des Membres de cette Organisation, ont noté que les idées et les observations soumises par le Mouvement des pays non alignés n'ont en général pas été prises en compte dans le rapport du Secrétaire général.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Le Mouvement des pays non alignés comprend parfaitement que pour la préparation de son rapport le Secrétaire général a fait appel à l'expérience qu'il a acquise au cours de ses huit années au poste de Secrétaire général, à sa conscience et à ses convictions propres et à sa compréhension de la Charte des Nations Unies. Le Secrétaire général a également déclaré que le rapport s'inspirait de ceux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le

changement et des experts chargés du Projet Objectifs du Millénaire.

Le Mouvement des pays non alignés voudrait, à cet égard, se réserver le droit d'exposer ultérieurement sa position et ses remarques sur les questions soulevées par le Secrétaire général. Le Mouvement des pays non alignés compte le faire lorsqu'elles seront abordées au cours de l'examen des quatre groupes de question proposés pour les semaines à venir et au fur et à mesure que nous nous rapprocherons de l'événement de septembre. Le Mouvement des pays non alignés a également l'intention de faire des observations détaillées sur ces quatre groupes de questions au moment opportun. Comme d'autres, le Mouvement des pays non alignés n'est pas en mesure aujourd'hui de répondre en détail aux propositions relatives au rapport du Secrétaire général.

Nous sommes d'avis qu'à cette étape du processus préparatoire, il importe de poursuivre l'identification des questions autour desquelles les États Membres pensent pouvoir s'entendre. Pour ce faire, il faut notamment, selon nous, essayer de conserver les consensus obtenus par le passé, surtout au Sommet du Millénaire il y a cinq ans, préserver l'inviolabilité des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, appliquer la Déclaration du Millénaire et se conformer aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, qui devraient constituer des bases essentielles.

Le Mouvement des pays non alignés est prêt à exposer aux autres délégations sa position, ses remarques et ses idées sur les résultats à escompter de la plénière de haut niveau. Nous sommes prêts à engager un dialogue et à ouvrir un débat avec nos partenaires et interlocuteurs afin de mieux comprendre les questions à l'examen, et ce dans l'objectif d'aboutir à un résultat positif et constructif.

En fait, nous convenons avec le Président que les États Membres de l'ONU ont la lourde responsabilité collective de veiller à ce que la Réunion plénière de haut niveau produise des résultats notables et satisfaisants. Chacun peut être sûr que le Mouvement des pays non alignés jouera son rôle à cet égard. Nous voulons être le plus constructif possible et ne pas perdre de vue notre adhésion aux buts et principes énoncés dans la Charte ainsi que nos intérêts, nos

préoccupations et nos priorités, qui reposent sur les principes, buts et objectifs fondamentaux du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés estime que les cinq mois qui restent avant la tenue de la Réunion plénière de haut niveau seront capitaux pour tous les États Membres de l'Organisation. Nous prévoyons que nos dirigeants prendront des décisions audacieuses sur les questions fondamentales auxquelles l'ONU et la communauté internationale sont confrontées. Ces décisions auront probablement des implications profondes et de différente nature dans bien des domaines, en particulier notre gestion des affaires, ici à l'ONU, et les rapports entre les États. À ce propos, le Mouvement des pays non alignés tient à souligner que c'est aux États Membres qu'il appartient de statuer sur les mesures relatives à l'ONU et sa réforme.

Enfin, nous devons reconnaître que la réforme de l'ONU est un processus continu et que les États Membres en sont les principales parties prenantes. Si nous devons faire en sorte que nos dirigeants parviennent à prendre d'importantes décisions collectives en septembre, nous devons également nous préparer à ce que l'ONU poursuive au-delà de cette date sa transformation en une organisation apte à relever les menaces et les défis du XXI^e siècle.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je saisis cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance plénière de l'Assemblée générale et, d'une manière plus générale, pour vous féliciter de veiller à ce que nous préparions comme il faut la Réunion plénière de haut niveau qui se tiendra à la soixantième session en vue de son succès.

Le Groupe des 77 et la Chine remercient à leur tour le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport dans les délais impartis, s'acquittant ainsi de la mission, confiée dans la résolution 58/291 de l'Assemblée générale, d'élaborer un rapport détaillée sur la base de consultations en vue de la réunion plénière de haut niveau de septembre.

Le Secrétaire général nous a fourni son analyse de la situation mondiale actuelle et nous a présenté pour examen un certain nombre de recommandations. Il a souligné que 2005 offrait une occasion historique de relever les défis d'un monde qui change. Si tel est le cas et que les conditions politiques le permettent, nous

devons saisir cette occasion. Les pays en développement sont prêts à le faire, mais il faut bien comprendre que les recommandations auxquelles nous souscrivons et les décisions que nous prendrons seront compatibles avec le renforcement du multilatéralisme ainsi qu'avec l'application des principes du droit international et des politiques qui prônent l'équité et protègent les droits et les intérêts de tous les États. Nous devons essayer d'arriver, au bout du compte, à une Organisation des Nations Unies plus robuste, dotée de meilleurs mécanismes institutionnels, et de définir, en vue de la mise en œuvre des programmes et stratégies, une orientation politique qui favorise le bien-être des nations dans le monde entier et à l'intérieur des régions qui le composent, sans critère de sélection et de discrimination.

C'est avec ces objectifs à l'esprit que nous étudions les recommandations du Secrétaire général. Les perceptions divergent quant à l'orientation et à l'approche philosophique du rapport et quant à l'accent plus ou moins placé sur les questions de développement, les préoccupations d'ordre sécuritaire et les droits de l'homme. Nous limiterons pour l'heure nos remarques aux questions générales qui nous préoccupent, avant de rentrer dans le détail ultérieurement.

Au paragraphe 4 de son rapport, le Secrétaire général nous informe qu'il a élaboré ce rapport en puisant dans ses huit années d'expérience aux fonctions de Secrétaire général et en se fondant sur sa conscience et ses convictions. Il s'est également inspiré du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement ainsi que de celui des experts chargés du Projet Objectifs du Millénaire. Aucune mention n'est faite des vues et propositions que les États Membres ont exprimées durant les débats de l'Assemblée générale au cours des trois derniers mois. Il aurait été rassurant de voir précisé que celles-ci ont été prises en considération.

En l'état actuel des choses, le G-77 et la Chine ne feront que des observations d'ordre général sur le rapport et son interprétation globale des questions de développement. Nous examinerons tout d'abord la nature générale et les aspects saillants de l'analyse et des recommandations. Ce faisant, nous rappelons que le paragraphe 2 de la résolution 58/291 exige que la Réunion plénière de haut niveau soit l'occasion

« d'entreprendre un examen complet des progrès accomplis dans la réalisation de tous les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire, y compris les objectifs de développement convenus à l'échelon international et les partenariats mondiaux nécessaires à leur réalisation, ainsi que dans l'application intégrée et coordonnée, aux échelons national, régional et international, des textes et des engagements issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ».

J'ai cité la résolution pour que nous nous concentrons sur les priorités fixées et sur les objectifs à atteindre lors de la plénière de haut niveau. Le Secrétaire général souligne à juste titre la corrélation des défis et des menaces du présent. Cela ne fait que confirmer et renforcer l'importance fondamentale de ce qui constitue le principal défi à relever par la communauté internationale : combler le fossé qui se creuse entre les riches et les pauvres et enrayer la pauvreté, la faim et les maladies infectieuses qui ont atteint des niveaux alarmants et inacceptables, faisant d'innombrables victimes dans le monde en développement.

Sur la base des conclusions tirées du rapport du Projet Objectifs du Millénaire, le Secrétaire général reconnaît clairement l'urgence, l'ampleur et les dimensions du problème. Ses recommandations qui figurent dans la section II du rapport représentent des pas dans la bonne direction; elles sont utiles et méritent d'être sérieusement examinées. Notre souci principal est qu'elles ne vont pas assez loin. Pour qu'un changement réel intervienne, il nous faut adopter des mesures plus concrètes et orientées vers l'action pour que nous puissions traiter de façon adéquate le programme de développement. Nos dirigeants peuvent et devraient prendre des décisions plus audacieuses et ambitieuses. Nous nous intéressons principalement à trois domaines.

Premièrement, il faut mobiliser des ressources. Le rapport du Projet Objectifs du Millénaire a fait le calcul des besoins actuels et futurs, et la question qui se pose en fait n'est pas comment favoriser de nouveaux engagements, mais plutôt comment assurer la mise en œuvre de ceux déjà pris pour ce qui est de l'aide publique au développement et de l'allègement de

la dette, et comment améliorer les mécanismes de transfert des ressources.

Nos dirigeants ne devraient pas se contenter d'adresser de nouvelles exhortations; il est temps de prendre des mesures concrètes de mise en œuvre. Les tâches énoncées dans la Déclaration de Rio, les conventions sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification, Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le Protocole de Kyoto; les engagements pris aux conférences de Beijing, de Copenhague, du Caire, d'Istanbul et de Monterrey et dans les programmes de Bruxelles, d'Almaty et de Maurice en faveur, respectivement, des pays les moins développés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement; et l'engagement pris en particulier à l'égard de l'Afrique – revêtent tous une importance critique.

Deuxièmement, le rapport du Secrétaire général n'aborde pas de manière appropriée le large éventail de questions et de politiques économiques systémiques qui s'écartent du cadre étroit des objectifs du Millénaire pour le développement. Les obstacles majeurs au développement nés des politiques mondiales actuelles en matière de commerce, de finance et de technologie doivent être éliminés au bénéfice de politiques qui favorisent le développement. Il est également impératif de se dégager des conditionnalités de politique générale qui limitent les possibilités d'action des pays en développement et d'éliminer les mesures coercitives qui sont appliquées de manière unilatérale à l'encontre des pays en développement.

Troisièmement, il est nécessaire d'apporter des changements en matière de gouvernance économique internationale. Le Secrétaire général s'est engagé dans la bonne direction pour ce qui est des mesures visant à renforcer le rôle du Conseil économique et social, ce qui devrait permettre d'établir un meilleur équilibre dans le fonctionnement général des différents organes de l'ONU. Toutefois, il faut également que des mesures plus audacieuses soient prises de manière globale et qu'elles soient étendues aux institutions qui orientent les politiques relatives au commerce, à l'argent et aux finances ainsi qu'à la technologie. Le temps est venu de prendre des mesures de réformes afin que les pays en développement exercent une plus grande influence sur la formulation des politiques touchant aux relations économiques mondiales. Des dispositions associant

d'avantage tous les acteurs à la prise de décisions sont nécessaires pour faciliter une approche plus sensible et réceptive aux besoins en développement, en particulier au sein des institutions de Bretton Woods.

Ce sont là les grandes lignes de notre position, que nous développerons quand nous débattrons de façon plus détaillée des éléments du groupe I sur les questions liées au développement. Nous pouvons nous appuyer sur les recommandations du Secrétaire général et tirer parti d'autres contributions et rapports afin de faire des recommandations de fond à l'attention de nos chefs d'État et de gouvernement. Comme le Secrétaire général l'a souligné, il ne faudrait pas perdre cette occasion.

M. Elisaia (Samoa) (*parle en anglais*) : Je prends la parole aujourd'hui au nom des 13 membres du groupe du Forum des îles du Pacifique : Australie, États fédérés de Micronésie, Fidji, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Marshall, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et mon propre pays, le Samoa.

Le groupe du Forum des îles du Pacifique accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005) comme un défi opportun lancé aux États Membres pour qu'ils prennent des mesures audacieuses et décisives en 2005 afin de s'attaquer aux problèmes mondiaux intimement liés et imbriqués en matière de développement, de sécurité et de droits de l'homme. Le rapport est préconisé comme un ensemble intégré d'objectifs rapidement réalisables et pris à partir des problèmes mondiaux primordiaux et complémentaires auxquels l'ONU fait face. Le Secrétaire général souligne la complémentarité de ces enjeux dans le rapport en accordant une importance et une attention égales aux trois problèmes mentionnés.

Bien que nous ayons reçu l'assurance que ne porter l'accent que sur un problème ou tenter d'établir un ordre de priorité entre les trois enjeux pourrait être contre-productif, la réalité du monde dans lequel nous vivons – des régions que nous habitons et que nous appelons nos contrées natales – fait qu'il est absolument inévitable que les États et les groupes d'États continueront à examiner les recommandations du rapport du Secrétaire général – ou celles de tout autre rapport, du reste – essentiellement sous l'angle de l'effet immédiat – positif ou négatif – que ces recommandations auront sur ces États et groupes

d'États. Cela restera le critère décisif à travers lequel toute proposition sera jugée, aussi bien intentionnée qu'elle puisse être.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, de l'occasion qui nous est donnée de présenter nos vues sur le rapport du Secrétaire général. Par souci d'efficacité, nous ne ferons que des observations générales à la présente séance. Nous exposerons nos vues de manière plus convaincante, nous l'espérons, lors des débats ciblés des groupes particuliers, qui se tiendront dans les semaines à venir.

Le Forum des îles du Pacifique est une famille heureuse et opérationnelle de pays développés, de pays en développement et de pays les moins avancés qui ont établi au fil des ans un partenariat couronné de succès dans le but de relever les défis divers liés au développement, à la sécurité et aux droits de l'homme, identifiés dans le rapport. Tous les membres de notre groupe – hormis deux – sont des États insulaires en développement. Les conditions spécifiques propres à la majorité de nos membres et leur vulnérabilité particulière face aux bouleversements écologiques, économiques et sociaux sont bien connues de tous et amplement documentées par l'ONU. Notre groupe considère que le développement est un enjeu essentiel à l'ordre du jour de l'ONU et la base fondamentale à partir de laquelle la paix, la sécurité et les droits de l'homme peuvent être garantis. La paix, la liberté et la dignité humaine sont des résultats grandement rehaussés et tangibles au fur et à mesure qu'un plus grand nombre de personnes jouissent des bienfaits de la prospérité.

Le rapport est vigoureusement audacieux et novateur de par certaines de ces recommandations sur la sécurité, le développement et les questions liées au droit de l'homme et parce qu'il les situe clairement au cœur des préoccupations mondiales. Toutefois, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement – qui a été approuvée il y a quelques mois à peine par la communauté internationale dans sa grande majorité en tant que plan pratique pour répondre aux besoins en développement durable des petits États insulaires – n'est mentionnée aucune fois dans le rapport. Cela est regrettable, étant donné que la Stratégie de Maurice revêt une si grande importance pour les petits États insulaires en développement, leurs gouvernements et leurs peuples. Nous espérons que

tout n'est pas perdu. Avec votre concours, Monsieur le Président, et celui de la communauté internationale, nous comptons que cette omission pourra être rectifiée dans le cadre des consultations en cours dont vous avez si brillamment pris l'initiative. Nous devons mettre tout en œuvre pour que les réunions de haut niveau en septembre aboutissent à une situation qui profitera à tous les protagonistes de l'Organisation, y compris à notre région du Pacifique.

Le groupe du Forum des îles du Pacifique demande donc ici, à New York, que deux autres éléments soient ajoutés aux textes issus du sommet. Premièrement, le sommet devrait reconnaître et réaffirmer la Stratégie de Maurice en tant que stratégie globale des petits États insulaires en développement pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Deuxièmement, il demande que l'on reconnaisse à l'issue du sommet les besoins particuliers des petits États insulaires en développement. La Déclaration du Millénaire fait état des besoins particuliers de ces pays. Le Consensus de Monterrey et le Programme d'action de Johannesburg, en 2002, ont tous deux fait référence à la situation particulière des petits États insulaires en développement. Les petits États insulaires en développement sont au nombre de 43 et nous demandons que leurs besoins ne soient pas oubliés en 2005.

Nous appuyons l'appel à un renforcement du rôle du Conseil économique et social, principal organe chargé d'assurer une plus grande cohérence à l'échelle du système des différents organismes humanitaires et de développement, tout en évitant les doubles emplois.

Concernant la question de la réforme de l'ONU, nous convenons que cette réforme s'est fait longtemps attendre. L'Assemblée générale doit revendiquer la place de principal organe délibérant, directeur et représentatif que ceux qui ont défini la Charte des Nations Unies lui réservaient. À notre sens, la voie la plus pragmatique et réaliste à suivre pour engager le processus de réforme consisterait à se concentrer dans un premier temps sur les tâches concrètes proposées par le Secrétaire général dans le cadre de la revitalisation de l'Assemblée générale.

De même, nous appuyons la recommandation en faveur d'un élargissement du Conseil de sécurité. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'adopter des mesures décisives sur cette question. Nous devons

poursuivre sur notre lancée et mettre à profit la dynamique suscitée en tirant partie du climat actuel de tolérance, semble-t-il, aux changements qui s'annoncent.

Sur un plan personnel, je voudrais dire que l'un des résultats vraiment positifs du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur la réforme du Conseil de sécurité est la proposition de regroupement de l'Asie et du Pacifique. Naturellement, nos membres espéraient que le Secrétaire général approuverait cette proposition. À notre grand regret, le rapport reste silencieux sur la question d'un tel groupement. Nous espérons toutefois qu'avec le temps la proposition du Groupe de personnalités de haut niveau fera son chemin et qu'elle augure bien des destinées futures du Pacifique, au sein d'un système des Nations Unies réformé et revitalisé.

La proposition de création d'un Conseil des droits de l'homme est une proposition audacieuse. Le Secrétaire général a certainement des arguments de poids à cet égard. Nous voudrions toutefois mettre en garde contre toute décision hâtive. Agissons avec prudence en évaluant la proposition dans son intégralité. Nous ne devrions la mettre en œuvre qu'une fois convaincus sans doute possible que le produit final servira l'ensemble des 191 États Membres de façon juste, équitable et efficace.

Concernant la réforme du Secrétariat, nous appuyons la proposition tendant à adapter la structure du Secrétariat aux réalités actuelles et à lui permettre de mieux se prêter aux priorités et à l'ordre du jour des Nations Unies, qui seront arrêtés par les dirigeants internationaux à la session de haut niveau de septembre. Il convient de donner au Secrétaire général les ressources et la latitude nécessaires pour mettre en œuvre cet aspect critique de la réforme globale.

Le souhait personnel du Secrétaire général – soutenir davantage les organisations régionales et travailler avec elles de façon plus constructive et coopérative – est à encourager particulièrement, car les organisations régionales sont dans certains cas l'interface physique entre l'ONU et certains de ses États Membres. Il convient, cependant, de délimiter clairement les rôles respectifs pour qu'ils puissent se compléter dans leurs objectifs et se renforcer mutuellement, sans influencer ou empiéter indûment sur leur mandat ou leurs domaines de compétence réciproques.

Nous tenons une fois encore à vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir donné cette occasion de présenter nos vues. Nous sommes fermement convaincus que le sommet de septembre sera une occasion déterminante pour la communauté internationale de s'unir et d'agir à l'unisson et de bonne foi dans l'intérêt de l'avenir de l'humanité. Ce serait un cadeau durable et mémorable pour nos peuples à l'occasion du soixantième anniversaire de ce premier de leurs cadeaux : l'Organisation des Nations Unies.

M^{me} Intelman (Estonie) (*parle en anglais*) : En ma qualité de Présidente du Groupe des États d'Europe orientale, j'ai l'honneur d'intervenir au nom des États membres de ce Groupe qui remplissent les conditions voulues pour devenir membres non permanents du Conseil de sécurité.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance plénière de l'Assemblée générale pour nous permettre de débattre sous votre direction du rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande ». Nous sommes déterminés à prendre une part active à cette étape décisive des consultations et des préparatifs du sommet qui se tiendra en septembre 2005.

Nous nous joignons aux autres délégations qui se sont félicitées de votre contribution continue à nos efforts de réforme et aux préparatifs du sommet. Nous voulons croire que le sommet de septembre permettra d'engranger des résultats importants.

Nous réaffirmons notre soutien au Secrétaire général et à son rôle et son impulsion dans la promotion de la réforme.

Nous voudrions évoquer une question d'importance, à notre sens, je veux parler de la réforme du Conseil de sécurité. Dans son rapport, le Secrétaire général exhorte les États Membres à envisager deux options – la formule A et la formule B – ou tout autre proposition viable et à prendre une décision sur cette question. À cet égard, nous aimerions faire mention ici de la lettre adressée par les États membres du Groupe des États d'Europe orientale qui remplissent les conditions voulues pour devenir membres non permanents du Conseil de sécurité en réponse aux recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau.

Les États membres du Groupe des États d'Europe orientale qui remplissent les conditions voulues pour devenir membres non permanents du Conseil de sécurité souhaitent insister de nouveau sur le fait que les deux formules présentées dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau pour l'élargissement du Conseil de sécurité et qui sont citées par le Secrétaire général dans son rapport ne répondent pas à leurs attentes.

À ce propos, certains États membres du Groupe soulignent également que les groupes régionaux existants doivent être maintenus. Ces États Membres réaffirment l'opinion qu'ils ont exprimée dans leur exposé de mai 1998 sur leur position commune, à savoir que toute augmentation du nombre de membres non permanents du Conseil de sécurité devrait assurer une plus forte représentation au Groupe des États d'Europe orientale et, qu'à cette fin, au moins un siège supplémentaire de membre non permanent devrait lui être attribué au sein du Conseil de sécurité élargi. Ils font valoir que, depuis 1991, le nombre des membres du Groupe des États d'Europe orientale a plus que doublé.

Ces États Membres sont bien conscients de la nécessité exprimée dans la recommandation du Secrétaire général à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, à savoir : rendre le Conseil de sécurité plus largement représentatif de la communauté internationale et plus efficace et ils espèrent que les intérêts légitimes du Groupe des États d'Europe orientale seront pleinement pris en considération dans ce processus.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de mon pays.

L'Ambassadeur du Luxembourg est intervenu au nom de l'Union européenne. En tant qu'État membre de l'Union européenne, l'Estonie souscrit pleinement aux vues exprimées dans cette déclaration. Je ne soulignerai donc ici que certains des points que mon gouvernement estime d'une importance particulière dans le processus de réforme de l'ONU.

Premièrement, l'Estonie voit dans le rapport du Secrétaire général une étape particulièrement importante du processus de réforme engagé par les Membres de l'ONU. Nous estimons qu'il faut maintenir une vision d'ensemble de la réforme, comme le propose le Secrétaire général.

Une réforme des institutions ne peut à elle seule produire de meilleurs résultats. Elle ne donne pas plus de sens à l'Organisation. Il reste à définir en parallèle notre vision commune de ce que signifie pour nous l'ONU en ce début de XXI^e siècle. C'est la raison pour laquelle l'Estonie espère que nous serons en mesure d'obtenir des progrès de fond dans tous les domaines de la réforme. Des progrès sur tous les grands groupes de questions sont en effet impératifs si l'on veut maintenir la crédibilité et le rôle de l'Organisation.

Deuxièmement, la déclaration de l'Union européenne met fortement l'accent sur les questions de développement. En tant que nouveau donateur, l'Estonie partage l'engagement du monde développé vis-à-vis des pays en développement. Nous aimerions souligner en particulier l'importance d'efforts suivis et concertés dans la lutte contre le VIH/sida partout dans le monde. Nous devons combattre cette pandémie ensemble : les États Membres, avec l'aide du système des Nations Unies.

Troisièmement, les États Membres peuvent recourir à la tribune de l'Organisation des Nations Unies pour définir un ensemble de normes et d'engagements destinés à nous orienter dans la lutte contre le terrorisme. Il nous faut utiliser le poids moral de l'ONU et sa force pour condamner le terrorisme.

Enfin, la réforme des structures et des mécanismes de suivi des droits de l'homme revêt la plus grande importance. Là aussi, nous espérons pouvoir modifier les structures mais aussi les attitudes et les méthodes de travail, pour que l'ensemble des Membres soient assujettis aux mêmes normes et aux mêmes critères. Nous pensons que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme doit être renforcé. Le Haut Commissaire doit jouir d'une plus grande visibilité dans l'ensemble du système des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt des échanges détaillés sur les questions liées aux droits de l'homme, notamment la proposition visant à créer un Conseil des droits de l'homme. Ce qu'il nous faut, c'est pouvoir réagir rapidement à des événements dans le monde, ainsi que des ordres du jour souples et des débats de fond. Nous devons mettre en œuvre nos engagements. Nous aimerions aussi voir une division du travail plus claire entre les différents organes chargés des droits de l'homme. Si parfois le double emploi est salutaire, il faut avoir à l'esprit les conséquences qui sont susceptibles d'en découler sur le

plan des ressources, dans un système aussi vaste que celui des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'adhésion constante de mon gouvernement à la réforme et son espoir de voir le sommet de septembre être couronné de succès.

M. Chimphamba (Malawi) (*parle en anglais*) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Afrique pour le mois d'avril, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de la façon dont vous conduisez le processus de consultations sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005).

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport. Nous vous remercions aussi, Monsieur le Président, en votre qualité de Président de l'Assemblée générale, car, à la suite de la publication du rapport, vous avez bien voulu vous réunir avec le Groupe africain et avez présenté une feuille de route comme une manière de progresser, tout en poursuivant vos consultations de façon active, inclusive et transparente.

Le Groupe africain est heureux de présenter à ce stade des observations préliminaires d'ordre général, en se basant sur le rapport du Secrétaire général, sachant que d'autres consultations et débats suivront d'ici le sommet de septembre.

L'Afrique est fermement en faveur de la réforme de l'ONU, l'objectif étant de renforcer la capacité de la communauté internationale à faire face à un large éventail de défis à court et à long terme. Les objectifs ultimes doivent être de renforcer et consolider la performance globale du système des Nations Unies, afin de lui permettre de produire efficacement des résultats; de renforcer le multilatéralisme; de consolider l'état de droit dans les relations internationales; et de préserver les buts et principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Le Groupe africain souligne que l'objectif principal du sommet de haut niveau est de faire le point de la mise en œuvre du contenu de la Déclaration du Millénaire, y compris des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Groupe africain souhaite rappeler à cet égard que la Déclaration du Millénaire a mis l'accent sur les besoins particuliers de l'Afrique.

Le Groupe africain note que si le rapport du Secrétaire général a certes repris certaines des recommandations contenues dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements (A/59/565) ainsi que dans le rapport du Projet objectifs du Millénaire, malheureusement, certaines des propositions et recommandations contenues dans le rapport du Projet objectifs du Millénaire ainsi que les vues des États Membres, exprimées durant les consultations tenues par le Président de l'Assemblée générale sur les deux rapports, n'ont pas été dûment incorporées dans le rapport.

Le Groupe africain note par ailleurs que malgré les progrès notables réalisés par les États d'Afrique dans la lutte contre la pauvreté, et malgré l'engagement souscrit par la communauté internationale dans la Déclaration du Millénaire de satisfaire les besoins spécifiques de l'Afrique et de relever les défis du développement durable, de l'élimination de la pauvreté, de l'annulation de la dette, de l'amélioration de l'accès aux marchés, de l'augmentation de l'aide publique au développement, de l'accroissement des flux d'investissement financiers pour le développement, du transfert de technologie et de la lutte contre le VIH/sida et autres maladies infectieuses, l'Afrique demeure au centre de la crise. L'absence de progrès en Afrique a été soulignée par le Groupe de haut niveau. Cependant, le rapport du Secrétaire général ne présente pas clairement de moyens de mise en œuvre fiables. Dans ce contexte, le Groupe africain a le sentiment qu'il faut clairement énoncer les engagements et les moyens de mise en œuvre appropriés, si l'on veut que les recommandations soient considérées comme un tout acceptable. Le Groupe africain tient à souligner le déséquilibre qui existe entre, d'une part, les efforts des pays africains visant à lutter contre la pauvreté, et, d'autre part, la détermination insuffisante de la communauté internationale à appuyer ces efforts.

S'agissant des questions de développement, le Groupe africain est d'avis que le rapport ne met pas suffisamment l'accent sur le lien crucial existant entre développement et pauvreté en tant que cause fondamentale d'insécurité. En fait, porter les efforts sur l'allègement de la pauvreté est le moyen le plus efficace de prévenir les conflits. Dès lors, il est important de trouver un équilibre entre l'examen des

questions de sécurité et celui des questions de développement à tous les niveaux.

Le Groupe africain salue l'idée novatrice d'un calendrier pour mettre en œuvre l'engagement consistant à consacrer 0,7 % du produit intérieur brut à l'aide publique au développement, dans le contexte plus vaste de l'attention portée par la Déclaration du Millénaire aux besoins particuliers de l'Afrique.

S'agissant de la dette, l'ONU est priée d'appuyer les efforts qui sont actuellement déployés par la Commission de l'Union africaine en vue d'un examen approfondi de la dette, qui doit aboutir à l'annulation de celle des pays pauvres très endettés, ainsi qu'à une réduction ou à une annulation de la dette pour les pays à revenu intermédiaire.

L'Union africaine a adopté le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en tant que programme de développement socioéconomique du continent. Nous espérons que le sommet de septembre donnera une nouvelle occasion à la communauté internationale de s'engager plus avant en faveur du NEPAD.

Le Groupe africain est heureux que le rapport du Secrétaire général reflète l'importance des questions d'égalité entre les sexes et d'accès aux services et programmes de santé, notamment les services de santé en matière de procréation, qui sont essentiels à la fois pour l'autonomisation des femmes et en tant que composante de solides systèmes de santé publique. Nous relevons que les questions relatives à la santé en matière de procréation figurent dans deux des sept groupes proposés par le Secrétaire général en tant que plans décennaux de développement, pour permettre aux pays de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Nous appuyons à cet égard la recommandation figurant à l'annexe du rapport concernant l'accès aux services de santé procréative, et nous soulignons la nécessité pour les dirigeants du monde de réaffirmer en septembre l'importance cruciale d'un accès universel aux services de santé en matière de procréation d'ici à 2015, et ce, en remédiant à la situation déplorable de la santé maternelle, en contrant la propagation du VIH/sida et en autonomisant les femmes.

En ce qui concerne le VIH/sida, nous sommes convaincus que la stratégie équilibrée de prévention et de traitement proposée par le Secrétaire général

requiert un investissement durable dans l'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation, y compris à un coût abordable pour ceux qui sont atteints par la maladie, en tant que complément essentiel aux dispositions rapides. L'importance des mesures immédiates destinées à la réalisation de « gains rapides » étant reconnue, le Groupe des États d'Afrique souhaite cependant souligner qu'elles doivent se fonder sur le développement à long terme de l'Afrique. De plus, le choix des critères de sélection de pays en vue de la mise en œuvre des initiatives à effet instantané devrait être transparent, objectif et reposer sur les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du Millénaire, en gardant présent à l'esprit les limites du développement privé dans les pays sans infrastructure de base et le rôle du Gouvernement et de ses partenaires dans la fourniture de l'infrastructure publique. De plus, le Groupe des États d'Afrique met en garde contre de nouvelles conditionnalités et de nouveaux paramètres pour définir la gouvernance.

Le Groupe des États d'Afrique souligne qu'il sera difficile de parvenir à la protection de l'environnement sans que des mesures concrètes soient prises pour faire face à la pauvreté. Il est à noter que le rapport n'appelle pas les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole de Kyoto. De plus, la désertification, la déforestation et la diversité biologique sont des questions essentielles pour les pays africains, et il faut qu'elles soient traitées plus en détail. Il est également capital de souligner l'importance de se pencher sur la question de la migration et, à cet égard, de mettre l'accent sur l'urgence qu'il y a à exhorter les États Membres à signer et à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui est entrée en vigueur en 2003.

La Facilité de financement internationale dont il est question dans le rapport requiert un examen plus approfondi. De plus, le Fonds de solidarité mondial, qui a été créé par l'Assemblée générale, constitue un mécanisme important pour la mobilisation de ressources supplémentaires pour le développement.

En ce qui concerne les questions de sécurité, le Groupe des États d'Afrique souhaiterait souligner la nécessité d'examiner toutes les craintes de menaces et de difficultés, avec pour objectif de parvenir à la sécurité collective agréée par tous. Le Groupe des États

d'Afrique souhaite souligner que le rapport du Secrétaire général a introduit des nuances et des concepts nouveaux qui requièrent davantage de réflexion et un examen minutieux.

S'agissant du terrorisme, il importe que tous les États Membres signent et ratifient les différents instruments internationaux et régionaux relatifs à la prévention et à la lutte contre le terrorisme ou y adhèrent. Il importe également que les États Membres resserrent leur coopération pour prévenir et lutter contre le terrorisme et mettent en œuvre scrupuleusement les instruments régionaux et internationaux. Conformément à la Convention d'Alger sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, aucune cause ne peut justifier le terrorisme. Les motivations politiques, philosophiques, idéologiques, raciales, ethniques, religieuses ou autres ne peuvent constituer une ligne de défense acceptable pour justifier un acte terroriste. Cependant, il y a une différence entre le terrorisme et la lutte légitime menée par un peuple pour sa libération ou son autodétermination, conformément aux principes du droit international.

En ce qui concerne le recours à la force, le Groupe des États d'Afrique soutient la recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général, et selon laquelle l'Union africaine doit être appuyée dans ses efforts visant à créer la force en attente africaine.

Sur les questions des droits de l'homme, le Groupe des États d'Afrique souhaite souligner l'attachement de l'Afrique aux droits de l'homme. Cependant, il est important de souligner la difficulté à définir la sécurité collective uniquement en termes de responsabilité de protéger. La protection des citoyens ne devrait pas être utilisée comme un prétexte pour mettre en péril la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des États. Outre les droits civils et politiques évoqués dans le rapport du Secrétaire général, les droits de l'homme doivent inclure les droits sociaux et économiques, en particulier le droit au développement et le droit de décider des systèmes de gouvernance.

S'agissant des réformes institutionnelles, le Groupe des États d'Afrique reconnaît les rôles importants que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social peuvent jouer ici au Siège. Il est important que nous accordions l'attention requise à la revitalisation et au renforcement de l'Assemblée

générale et du Conseil économique et social. Le Groupe des États d'Afrique souhaite également souligner que l'objectif de l'Afrique est d'être pleinement représentée dans tous les organes décisionnels de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, qui est le principal organe décisionnel de l'Organisation en ce qui concerne les sujets relatifs à la paix et à la sécurité internationales. La représentation de l'Afrique tout entière au Conseil de sécurité signifie, premièrement, pas moins de deux sièges permanents, avec toutes les prérogatives et privilèges des membres permanents, y compris le droit de veto, et, deuxièmement, cinq sièges de membres non permanents. En ce qui concerne le Secrétariat, le Groupe des États d'Afrique attend avec intérêt que lui soient fournis des éclaircissements détaillés relatifs aux propositions que le Secrétaire général a mises en relief dans son rapport comme moyens de renforcer le Secrétariat.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) :

Le 21 mars, le Secrétaire général Kofi Annan a saisi l'Assemblée générale d'un rapport détaillé qui a suscité beaucoup d'intérêt et de nombreuses observations. Le Président a lancé aujourd'hui une série de débats sur ce rapport, marquant le début de la phase de fond des préparatifs du sommet de septembre. La Chine se tient prête à poursuivre des consultations étroites avec tous les pays en vue d'avancer ces préparatifs.

Comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général, cette année représente une occasion unique pour l'Organisation des Nations Unies. Le sommet de septembre doit prendre des décisions importantes qui pèseront sur l'orientation et le rôle à venir de l'Organisation des Nations Unies. La réussite du processus préparatoire au sommet est une tâche stimulante pour nous tous. À cette fin, le rapport du Secrétaire général contient un certain nombre de propositions, caractérisées par une compréhension et une hardiesse sans précédent. Nous estimons que le rapport a de bonnes intentions et que ses objectifs sont nobles, et qu'il contient de nombreuses propositions concrètes. Nous sommes sensibles aux efforts du Secrétaire général à cet égard. La Chine procède actuellement à une étude complète et approfondie du rapport. Pour le moment, je souhaite ne faire que des observations préliminaires.

L'Organisation des Nations Unies est née il y a 60 ans des cendres d'une guerre dévastatrice. D'une part, les buts et principes inscrits dans la Charte des

Nations Unies ont gardé leur vitalité et leur solide pertinence jusqu'à ce jour. Y adhérer devrait par conséquent sous-tendre et orienter les préparatifs du sommet de septembre. D'autre part, les changements spectaculaires intervenus dans la situation internationale ont signifié que ce n'est qu'en entreprenant les réformes nécessaires que l'Organisation des Nations Unies pourra garder sa vitalité et jouer un plus grand rôle dans les affaires internationales.

L'accélération du rythme de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et la mise en place d'un mécanisme renouvelé et très efficace sont des buts partagés par tous les pays. Cela exige que nous prenions conscience de l'urgence de la situation. Ce n'est pas en continuant d'agir comme si de rien n'était et en restant intraitable que l'on rendra l'Organisation des Nations Unies plus crédible et apte à agir. En attendant, nous ne devons pas perdre de vue que la réforme de l'ONU doit avoir lieu à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Elle ne pourra s'effectuer du jour au lendemain ou d'un seul coup, et nul ne peut escompter qu'elle apporte une solution permanente. La réforme ne peut être qu'un processus graduel, englobant une variété de points de vue nationaux et des intérêts disparates. Il est donc naturel que surgissent des divergences de vues et des polémiques. Compte tenu de cette réalité, nous avons besoin de convenir des principes de base sur la façon de conduire la réforme. Nous pensons notamment aux points suivants.

Premièrement, indépendamment de leur taille, richesse et puissance, tous les pays ont le droit de participer, à part entière et sur un pied d'égalité, aux débats relatifs à la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Deuxièmement, la réforme devrait concilier au maximum les vues et préoccupations de tous les États Membres de l'ONU, en particulier des pays en développement. Troisièmement, la réforme devrait traiter au premier chef des questions les plus faciles à résoudre avant de s'attaquer progressivement aux plus épineuses. Concernant les questions qui restent litigieuses, la prudence est de rigueur. Dans les cas où il n'est pas possible d'aboutir immédiatement à un consensus, il faut poursuivre les consultations. Il faut impérativement se garder de forcer une décision lors du sommet. Quatrièmement, la priorité centrale de la réforme devrait être d'enrayer la tendance depuis longtemps observée dans les travaux de l'ONU, à savoir la priorité accordée à la sécurité au détriment du

développement. L'ONU devrait accroître le niveau des ressources consacrées aux questions de développement et tout mettre en œuvre pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Comblant le fossé entre les riches et les pauvres tout en assurant le développement de tous constitue une tâche primordiale pour le Nord et comme pour le Sud. Ce sont des thèmes centraux qui devront faire l'objet d'une attention prioritaire au sommet de septembre. Le rapport du Secrétaire général met l'accent sur l'urgence d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ceux-ci restent réalisables à la condition de rompre avec la routine et de donner un formidable coup d'accélérateur à notre action. Le rapport contient un certain nombre de recommandations concrètes : reconnaître les besoins particuliers de l'Afrique et renouveler les engagements solennels de répondre à ces besoins; exhorter les pays développés à fixer des échéances pour parvenir au plus tard en 2015 à l'objectif de 0,7 % du revenu national brut arrêté pour l'aide publique au développement; mettre en place des mécanismes de financement internationaux; et achever au plus vite les négociations commerciales multilatérales, en prenant la ferme résolution de véritablement accorder la priorité au développement et de réduire davantage la dette des pays concernés par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Nous applaudissons à ces propositions et avons hâte de les étoffer au fil des travaux.

Par ailleurs, le rapport contient des recommandations judicieuses sur l'amélioration des systèmes de santé de base, le renforcement de la réaction internationale face à la pandémie et la création d'un système mondial d'alerte rapide à toutes les catastrophes naturelles. L'Assemblée générale a adopté par consensus, à ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions, deux résolutions visant à accélérer le renforcement des capacités de santé publique à l'échelon mondial, témoignant ainsi de l'unanimité de la communauté internationale à propos de cette question. Il faudrait que l'Assemblée générale poursuive sur cette lancée avec des mesures de suivi.

Nous approuvons la proposition du Secrétaire général d'agir collectivement face aux menaces et aux dangers qui se posent à la sécurité. Elle rejoint la proposition chinoise d'adopter un nouveau concept de sécurité axé sur la confiance mutuelle, les intérêts réciproques, l'égalité et la coopération. Les

propositions du rapport concernant la stratégie de lutte contre le terrorisme, le maintien de la paix et la lutte contre la criminalité organisée internationale sont dans l'ensemble satisfaisantes et positives. En revanche, nous notons que les récentes consultations de l'Assemblée générale ont mis en évidence la persistance de dissensions autour de la définition du terrorisme, des critères autorisant le recours à la force, du concept de « responsabilité de protéger » et de la prévention de la prolifération. De notre point de vue, il est nécessaire de conduire de nouvelles consultations pour essayer d'arriver à un consensus autour de ces questions.

Le rapport du Secrétaire général contient diverses propositions concernant la réforme de l'appareil institutionnel des Nations Unies. Nous appuyons l'adoption d'un train de réformes détaillées visant à revitaliser l'Assemblée générale, de même que nous approuvons les propositions de réforme relatives au renforcement du rôle du Conseil économique et social. La mise en place de mécanismes permettant à l'Assemblée générale d'associer pleinement et de façon systématique la société civile mérite selon nous un examen plus approfondi.

La Chine approuve et soutient la réforme des dispositifs actuels de l'ONU en matière de droits de l'homme. L'élément clef d'une telle réforme est de modifier la pratique actuelle qui consiste à politiser les questions relatives aux droits de l'homme, de réduire les affrontements et de favoriser la coopération de façon que davantage de ressources soient consacrées aux projets de coopération technique destinés à renforcer les capacités nationales en matière de droits de l'homme. La question de savoir si le remplacement de la Commission des droits de l'homme par un conseil permanent plus restreint permettra de combler le grave « déficit de crédibilité » dont souffrent les activités internationales relatives aux droits de l'homme exige d'être étudiée de plus près. La Chine accueille favorablement la proposition de créer une commission de consolidation de la paix et est d'avis que cette commission devrait avoir pour tâches principales d'aider à préparer le passage du conflit à la consolidation de la paix ainsi que de coordonner les initiatives de la communauté internationale dans ce domaine. Nous attendons avec grand intérêt des recommandations plus précises du Secrétaire général sur les fonctions et le mandat de cette commission. La

Chine nourrit de grandes réserves à l'égard de l'abolition du Comité d'état-major.

Pour l'heure, la réforme du Conseil de sécurité capte toute l'attention. Je voudrais profiter de l'occasion pour expliquer plus en détail la position de la Chine à ce sujet.

Premièrement, la Chine est favorable à la réforme du Conseil de sécurité, pourvu que la priorité soit donnée à une représentation accrue des pays en développement au sein du Conseil.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité est l'organe qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans la mesure où l'élargissement du Conseil touche aux intérêts vitaux de toutes les parties prenantes, il faut s'attendre à une polémique. L'essentiel est que les intérêts et les préoccupations de tous les groupes régionaux et de chaque pays soient pris en compte et que le processus comprenne la tenue de débats approfondis et démocratiques, des consultations minutieuses ainsi qu'une procédure mesurée et méthodique. Seul un projet consensuel permettra véritablement de renforcer l'autorité et l'efficacité du Conseil de sécurité et de rallier la confiance et l'appui de tous les Membres.

Troisièmement, la Chine est ouverte à toute proposition d'élargissement du Conseil à condition qu'elle permette d'aplanir les divergences et de préserver l'unité des États Membres. Les deux options proposées par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement ont été abordées lors des consultations antérieures de l'Assemblée générale et elles continuent de faire l'objet de grandes dissensions. La Chine pense que, ces deux options étant ce qu'elles sont, à savoir des idées à examiner, il n'y a aucune raison de limiter les débats sur la réforme du Conseil à l'examen des deux modèles présentés par le Groupe. Il importe de faire appel à la sagesse collective et d'accorder la même considération à chacune des propositions et idées de réforme.

Quatrièmement, soucieuse de l'intérêt à long terme de l'ONU dans son ensemble, la Chine n'est pas favorable à l'instauration d'un délai artificiel pour mettre en œuvre la réforme du Conseil et encore moins à l'imposition d'une proposition immature pour laquelle un consensus n'aurait pas été exprimé à travers un vote.

Cinquièmement, la réforme du Conseil de sécurité ne constitue qu'un aspect de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et ne devrait pas éclipser les réformes tout aussi importantes dans d'autres domaines. Nous ne souhaitons pas voir le débat et la polémique suscitée par la réforme du Conseil marginaliser, voire compromettre, les consultations engagées à propos des autres questions, en particulier le développement. Nous devrions surtout nous garder de laisser une telle polémique semer de graves dissensions entre les Membres de l'ONU, car cela aurait pour fâcheuse conséquence de compromettre la rédaction et l'examen du document final du sommet à venir.

La Chine continuera de prendre une part active aux préparatifs du sommet dont vous, Monsieur le Président, avez pris l'initiative. Nous sommes convaincus que, sous votre remarquable direction, et grâce aux efforts inlassables de tous les facilitateurs, les travaux accomplis au cours de la phase de fond des préparatifs se poursuivront sans heurts suivant les principes d'ouverture, de tolérance et de transparence.

Le texte issu du sommet pourrait avoir pour base les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. En même temps, il faudrait, pour garantir le succès du sommet, être pleinement à l'écoute des propositions et avis utiles que pourraient avoir toutes les parties, et les incorporer, tout en tenant compte de leurs préoccupations, en particulier des voix judicieuses qui s'élèvent des pays en voie de développement.

M. Kmoníček (République tchèque) (*parle en anglais*) : Mon pays partage entièrement les idées présentées dans les déclarations faites par le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne et par le représentant de l'Estonie au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

La République tchèque accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/59/2005) et apprécie grandement les sages directives qu'il fournit. Je me limiterai à quelques observations sur les propositions relatives à la réforme du Conseil de sécurité, qui sont présentées dans le rapport, en soulignant que cela ne devrait pas être vu comme une tentative pour détourner l'attention de toutes les autres questions importantes qui sont soulevées dans le rapport.

Nul n'ignore que la République tchèque a toujours appuyé l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres, permanents et élus. Nous appuyons en particulier l'Allemagne et le Japon dans leur aspiration à un siège permanent, ainsi que l'octroi de nouveaux sièges permanents à l'Afrique, à l'Asie et à l'Amérique latine. S'agissant de la catégorie des membres élus, l'un des nouveaux sièges devrait, à notre avis, être octroyé au Groupe des États d'Europe orientale. Nous sommes donc fermement opposés à la suppression du Groupe des États d'Europe orientale, car cela serait préjudiciable aux élections à tous les organes de l'ONU. Nous estimons que cela ne serait pas une mesure de réforme mais une mesure qui irait à l'encontre de la réforme.

Nous sommes prêts à prendre une part active et constructive aux délibérations sur cette question.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe, ainsi que le Royaume-Uni, à l'intervention faite par le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne. J'approuve ses observations et tiens également à manifester mon appui en particulier au rapport du Secrétaire général (A/59/2005).

La Grande-Bretagne croit dans la diplomatie multilatérale. Nous avons été des ardents partisans de l'ONU avant même la tenue de la 1^{re} séance de l'Assemblée générale à Londres en 1946. Nos raisons sont fort simples : les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales. Aujourd'hui plus que jamais, les défis auxquels nous sommes confrontés transcendent les frontières nationales. Seuls, nous ne pouvons venir à bout de la dégradation de l'environnement, du terrorisme ou de la pauvreté. Ensemble, nous sommes beaucoup plus forts pour résoudre ces problèmes cruciaux. Comme l'a dit un jour Churchill, il n'y a pire chose que d'avoir des alliés, c'est de travailler sans allié.

Mais notre foi dans le système multilatéral n'est pas aveugle. Nous reconnaissons que pour convaincre les autres de ses avantages, et pour qu'il devienne le choix de prédilection, nous devons démontrer que le multilatéralisme, et tout particulièrement l'ONU, peut apporter des solutions. Le succès suscitera de l'appui pour l'ONU et pour une action collective et concertée pour renforcer les solutions.

Quels sont donc les problèmes? Ils sont multiples et variés : le milliard de personnes dans le monde qui

vit avec moins de 1 dollar par jour; les trois millions qui sont mortes du sida en 2004; les 40 millions de personnes déplacées; la menace réelle du terrorisme; et la prolifération des armes de destruction massive.

Il n'existe pas de distinction claire quant à qui est confronté à quoi. L'humanité fait face à toute une série de problèmes mais, comme l'a indiqué le Secrétaire général, ces problèmes sont foncièrement et intrinsèquement liés entre eux. La sécurité, le développement et les droits de l'homme sont indissociables, chacun étant en soi essentiel et fondamental au succès des autres. Maintenir la sécurité exige un effort pour répondre à toutes les préoccupations de la personne humaine, dont le développement et les droits de l'homme – le développement durable ne pouvant exister sans sécurité. Comme le Secrétaire général l'a clairement indiqué dans son rapport, nos efforts internationaux devraient viser à promouvoir le droit à la liberté des personnes.

La section intitulée « Vivre à l'abri du besoin » souligne le fait que nous devons agir maintenant pour que nous puissions atteindre en temps voulu les objectifs du Millénaire pour le développement. Cela signifie qu'il faut accroître l'aide au développement, alléger la dette et lutter contre les maladies et en faveur de l'éducation, d'un environnement durable et du libre-échange. Nous partageons l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport selon lequel les pays en développement doivent eux aussi tenir leurs engagements d'améliorer la gouvernance et de prévenir les conflits, qui sont les bases indispensables du développement durable, surtout en Afrique. Mais agir maintenant signifie aussi que la communauté internationale doit augmenter sensiblement le montant de l'aide et changer radicalement les modalités de son octroi. Le Royaume-Uni apportera sa contribution en portant à 0,7 % d'ici à 2013 son aide publique au développement. En sept ans, nous avons déjà doublé notre niveau d'aide. Mais nous apporterons notre contribution en favorisant une fourniture plus cohérente de l'aide et des mécanismes de financement novateurs et en créant un environnement favorable à la croissance économique et aux possibilités d'emploi.

Mais n'oublions pas l'avertissement du Secrétaire général :

« Les efforts que nous déployons pour vaincre la pauvreté et réaliser un développement durable seront vains si la détérioration de l'environnement et la destruction des ressources naturelles se poursuivent au même rythme. »
(A/59/2005, par. 57)

« Vivre à l'abri de la peur » définit notre besoin de s'attaquer au terrorisme au moyen d'une stratégie globale, d'œuvrer contre la prolifération et d'adopter une résolution du Conseil de sécurité sur le recours à la force. Reconnaissons que la Charte ne limite pas l'exercice de la légitime défense par un État Membre au seul cas d'une attaque armée. La nouvelle commission de consolidation de la paix qui est proposée est particulièrement appréciée dans le sens qu'elle confèrera cohésion et finalité qui sont depuis longtemps nécessaires aux efforts internationaux dans les pays touchés par les conflits.

La section intitulée « Vivre dans la dignité » porte sur notre souci constant de défendre et d'étendre l'état de droit et d'assurer le respect des droits de l'homme – économiques et sociaux, civils et politiques. Nous nous félicitons des propositions du Secrétaire général visant à accorder une importance plus grande aux droits de l'homme et à renforcer les capacités institutionnelles dans ce domaine. Convenons-en à présent et ne laissons par les modalités organisationnelles importantes mais secondaires entraver les réformes de fond que nous savons depuis longtemps nécessaires. Dans le monde que nous nous efforçons tous de créer, comment pourrions-nous jamais permettre que le génocide, les crimes de guerre ou les violations flagrantes du droit international humanitaire soient impunis? Le principe de la « responsabilité de protéger » doit nécessairement faire partie de la solution.

Le Royaume-Uni est d'avis que la vision équilibrée présentée par le Secrétaire général tient compte des intérêts fondamentaux de tous les États – et non que les États partagent les mêmes préoccupations ou que les préoccupations de tous les États sont prises en compte dans la stratégie globale. Mais, dans l'ensemble, ces propositions représentent un plan de campagne d'ensemble pour accroître l'efficacité du système des Nations Unies, qui mérite l'appui de tous les membres de l'Assemblée générale.

Nous pourrions, bien sûr, être regardants et pointilleux; tenir de longs débats de procédure et des

sessions de rédaction à répétition – nous en avons l'habitude – pour la mise au point des textes. Mais à notre sens, ce serait la solution du conservatisme et de l'obstructionnisme. Au contraire, nous devons embrasser la vision du Secrétaire général et reconnaître que les idées audacieuses qu'il a formulées sont la meilleure façon de progresser.

Le Royaume-Uni est convaincu que la réforme est nécessaire dans toutes les institutions ainsi que dans nos méthodes de travail. Avec les propositions faites par le Secrétaire général pour le renforcement du système des Nations Unies, la revitalisation de l'Assemblée générale, la réforme du Conseil économique et social et l'élargissement du Conseil de sécurité, nous avons l'occasion et les moyens de mener cette réforme. Nous espérons que cela mènera à de nouveaux efforts visant à réduire les répétitions et duplications dans les travaux de l'Assemblée et du Conseil économique et social.

Mais la réforme est bien plus qu'une réforme institutionnelle; elle passe également par la mise au point des bonnes politiques, la modernisation de nos systèmes et une cohérence et une efficacité plus grandes du travail humanitaire et de développement des Nations Unies. Nous devons prendre des mesures pour renforcer la coordination, accroître les capacités humaines et assurer le financement prévisible à long terme du travail humanitaire et de développement des Nations Unies. Nous ne pouvons continuer de repousser le moment de nous attaquer au gâchis et à l'inefficacité que provoquent les chevauchements d'activités et les doubles emplois au sein des différents organismes des Nations Unies. L'objectif est de trouver comment faire fonctionner ensemble les organes et organismes des Nations Unies de façon à permettre l'examen du vaste éventail de questions qui doivent être traitées. Il ne s'agit pas de préserver ce que nous avons toujours fait ni de protéger avec zèle des prérogatives personnelles.

Notre Secrétaire général a fait l'objet de beaucoup d'attaques ces derniers temps. Il a tout le soutien et la confiance du Gouvernement britannique. À notre avis, il faut lui donner plus de marge de manœuvre pour gérer l'Organisation de façon efficace. Trop souvent, il est indûment limité, en tant qu'administrateur en chef, par des processus qui permettent à des minorités de faire obstruction à des solutions constructives qui permettraient de progresser. Mais en échange de cette marge de manœuvre, nous

devons également obtenir plus de transparence et de responsabilisation – en particulier au niveau du recrutement du personnel d'encadrement et des normes professionnelles qu'il doit respecter.

Cette année est une très grosse année pour l'ONU. L'opportunité est là, ouverte à tous les pays et les groupements de l'Assemblée, car nous avons tous à bénéficier de la « liberté plus grande » de la Charte, par le biais d'un multilatéralisme efficace. Moyennant la volonté politique nécessaire, le sommet de septembre peut redynamiser l'Organisation des Nations Unies.

Il se trouve que le Royaume-Uni, par un hasard du calendrier, est Président du Groupe des Sept/Groupe des Huit. Nous entendons cette année faire progresser les questions liées à l'Afrique et aux changements climatiques. Le Secrétaire général a approuvé le mécanisme de financement international permettant de trouver des financements à court terme pour le développement et nous nous employons d'arrache-pied à faire entériner également ce mécanisme par le G7/G8. La Commission pour l'Afrique a formulé une conception novatrice des questions relatives à l'Afrique, qui a été bien accueillie. Elle a le même objectif que le rapport du Secrétaire général : améliorer les conditions de vie dans le sens le plus large possible.

En juillet, le Royaume-Uni assumera la présidence de l'Union européenne. Notre engagement sera total. Notre intention est de nous employer, avec nos collègues de l'Union, à fond sur les acquis de la présidence du Luxembourg et apporter une contribution forte de l'Union européenne au sommet.

Monsieur le Président, votre travail à la tête de l'Assemblée générale nous montre la voie à suivre. Nous appuyons tout à fait votre démarche en ce qui concerne les facilitateurs. Vous avez, avec le Secrétaire général, un rôle essentiel à jouer dans la réalisation de ce à quoi nous aspirons tous : un sommet réussi. Mais un tel succès, notamment en ce qui concerne l'ensemble du projet « Dans une liberté plus grande », passe nécessairement par un engagement collectif des pays, ici comme au niveau des capitales.

Nous avons les solutions en main; à nous maintenant de relever le défi. Il faut que ce sommet reste associé à ce qu'il a permis de réaliser et non à une occasion manquée.

Le Président : Avant de lever la séance, je voudrais à nouveau attirer l'attention des États Membres sur la brève enquête concernant le Journal des Nations Unies, pour laquelle un questionnaire a été distribué aux délégations au début de la séance. Cette enquête, comme je l'ai dit, participe des efforts entrepris par le Secrétariat pour contribuer davantage

aux travaux de l'Assemblée générale. Les représentants sont donc priés de bien vouloir prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire maintenant et de le laisser sur la table avant de quitter la salle. Je remercie les membres de leur coopération.

La séance est levée à 13 h 5.